COMPTE-RENDU DU CA du 18 juin 2018

Début de séance : 18h15

Secrétaire de séance: M. Minguet
Vote à l'unanimité : 12 votants

Membres du CA présents :

Chef d'établissement : Président : M. BONDU

Adjoint - Gestionnaire : Mme AÜLLO, M. BOKOMBA

CPE : Mme BOURGEOIS

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme DAUDOU, Mme VIVET, Mme SALMON, M. SANZOVO.

Représentants élus des parents d'élèves : M. ANTUNES (AAPE), M. RUE (FCPE), M. MINGUET (AAPE) M. DA PIEDADE (FCPE)

Représentants des élèves : Mle LADOY

Arrivée de M. Antunes à 18h25.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 15 mars 2018
2. Bilan Pédagogique – 1ère partie
3. Répartition de la DHG
4. Modification du règlement intérieur
5. DBM
6. Bilan des associations liées au collège : FSE – UNSS
7. Attribution des logements
8. Sorties d'inventaires de livres du CDI

Adoption à l'unanimité : 12 votants

1 - **Adoption du CR du 15 mars 2018**

Adoption à l'unanimité : 12 votants

2 – Bilan Pédagogique 1ère partie / Organisation pédagogique 2018-2019
(voir annexe)

Taux de passage
Taux de passage en seconde GT : 77.31% contre 69.83% au niveau départemental.

Devoir fait
L'année prochaine une liaison va être mise en place entre « Devoirs faits » et les différentes matières pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Retenue des élèves

Enseignants : Quel est le taux d'utilisation des devoirs donnés par les enseignants ?

Un blog, ou autre, pourrait être créé pour que les professeurs puissent déposer des devoirs à réaliser en retenue.

L'idée de mettre en place une imprimante au bureau des surveillants pour pouvoir imprimer ces devoirs.

EPI Nourrir l'humanité
Récolte de 4116.16 € dans les différentes actions

Développement de l'EPP

Après la mise en place de diverses actions, il s'agit maintenant de créer une charte sur l'éducation au développement durable applicable à tous.

Bilan Pédagogique 1ère partie / Organisation pédagogique 2018-2019

Adoption à l'unanimité : 13 votants

3 – Répartition DE LA DHG (voir annexe)

DHG 2018 - 2019

Adoption à l'unanimité : 13 votants

4 – Modification du règlement intérieur (voir annexe)

Règlement intérieur
Modification concernant les appareils portables (Voir paragraphe 2 du règlement intérieur).

Résumé : L'utilisation est strictement interdite dans le cadre de la vie scolaire. L'appareil devra être éteint et placé dans une pochette opaque dédiée à cet usage et le collège ne sera en aucun tenu responsable en cas de vol ou de dégradation de l'appareil. Le soutien total des fédérations d'élève est souligné.

Demi-Pension
A la demande du département, un paragraphe a été ajouté qui définit qu'il existe un règlement départemental de la demi-pension.

Signature règlement
Les signatures ont été regroupées pour valider l'ensemble des documents :

- Règlement intérieur
- Charte d'utilisation de l'outil informatique, etc.
- Règle de la demi-pension

Adoption à l'unanimité : 13 votants

5 – DBM (voir annexe)

Note sur le lave-vaisselle. Le département place le collège en priorité pour un futur remplacement, en attendant, les réparations seront effectuées pour un montant de 2626.92 €. La facture a déjà été réglée, il y aura juste un mouvement d'écriture.

Matériel de cuisine : Suite changement de cuisinier, une liste de manquement a été établi et son mis en commande : couteaux, bacs en bon états, vaisselle.

Maintenance suite à la visite des pompiers : Appareil de cuisson, armoires positives / négatives / Climatisation local serveur.

Paiement Huissier suite impayés demi-pension

Réparations : 1 804 € réparation armoire positive

Réparation : 1 904 € 32 : changement compresseur frigo. Mis en OPC puisque le nouveau compresseur donne une seconde vie au frigo et donc peut être immobilisé.

DBM adoptée : 11 pour - 2 abstentions

6- Bilan des associations liées au collège : FSE – UNSS (voir annexe)

Bilan Financier FSE : bilan légèrement positif de 137.48€

La présentation du bilan UNSS est reportée au prochain CA.

7 - Attribution des logements (voir annexe)

Vote sur l'attribution des logements ainsi que l'autorisation donnée au chef d'établissement à signer les conventions d'occupation précaires des logements.

Vote à l'unanimité : 13 votants

8 - Sortie d'inventaire de livres du CDI (voir annexe)

Vote à l'unanimité : 13 votants

La séance est levée à 19h33.

Le Chef d'établissement | Le Secrétaire de séance

M. BONDU | M. MINGUET

88, rue du Bois l'Evêque
77380 COMBS LA VILLE

Année scolaire 2017-2018

Bilan pédagogique annuel

Projet d'établissement
Contrat d'objectif

Conseil d'Administration du
18 juin 2018

Table des matières

I – DIAGNOSTIC : Situation de l'EPLE 3

II – SUIVI DES OBJECTIFS du PROJET d'ETABLISSEMENT 3

AXE : Réussite et Orientation au collège 3

1. Résultats au Diplôme Nationale du Brevet 2017 3
2. L'orientation 4
3. Communication et réussite des élèves. 6
4. Liaison école / collège 7
5. Partenariat avec les collectivités territoriales 8
6. Accompagnement personnalisé AP et EPI enseignements pratiques interdisciplinaires 8

AXE : Accompagner les élèves dans leurs apprentissages 12

1. Accompagnement des élèves décrocheurs. 12
2. Dispositif « Devoirs Faits » 14

AXE : Ouverture sociétale et culturelle 15

1. Accompagnement personnalisé AP et EPI enseignements pratiques interdisciplinaires 15
3. Autres actions culturelles 18
4. Les actions / sorties et voyages 20

AXE : Créer les conditions du bien vivre (CESC) 20

AXE : Développement des TICE au sein de l'établissement 22

II – SUIVI DES OBJECTIFS du CONTRAT d'OBJECTIF 22

Axe stratégique n°1 : Prendre en compte les grands enjeux du XXIème siècle 22

III - Annexes 24

Annexe : Résultats au DNB (2017) 24

Ce bilan aborde les éléments nécessaires pour effectuer les choix pédagogiques à entériner dès maintenant. Il contient les éléments connus à ce jour, un bilan complet sera présenté en début d'année scolaire prochaine avec les derniers arbitrages pédagogiques.

I – DIAGNOSTIC : Situation de l'EPLE

Le collège Les Cités Unies peut être considéré comme un établissement aux caractéristiques d'un collège de ville moyenne, périphérique à la métropole.

Ses effectifs sont en augmentation, nous avons accueilli 530 élèves en 2017-2018 en augmentation sur les dernières années.

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents sont variables d'une année sur l'autre. La mixité reste présente et s'explique par l'existence de population plus fragile dans son secteur de recrutement et par l'attractivité opérée entre autre par les pôles d'excellence.

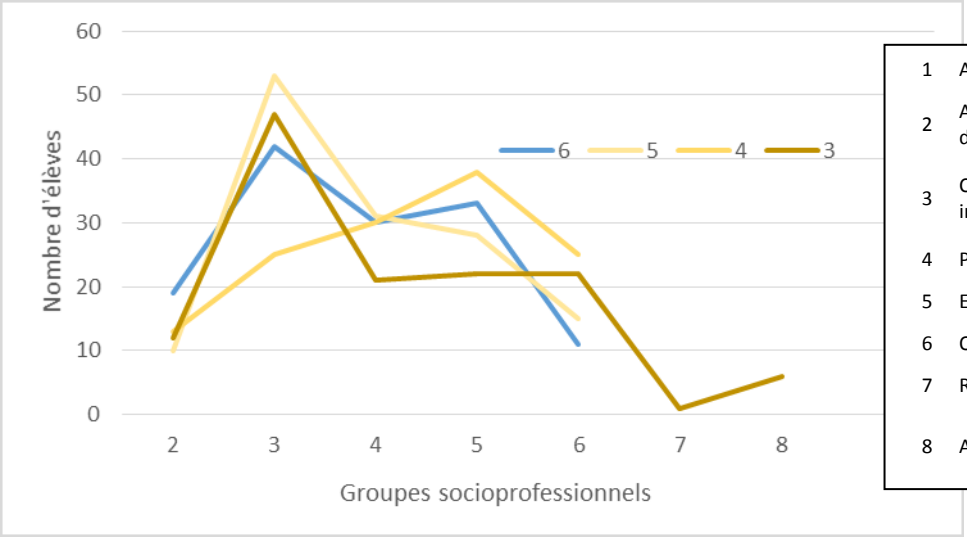

1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres

II – SUIVI DES OBJECTIFS du PROJET d'ETABLISSEMENT

AXE : Réussite et Orientation au collège

1. Résultats au Diplôme Nationale du Brevet 2017

Depuis trois ans, les résultats sont au-dessus de la moyenne départementale avec une disparition progressive de l'écart entre les élèves issus de famille de PCS défavorisés et l'ensemble des élèves mais qui reste fragile.

Une différence entre les filles et les garçons subsiste.

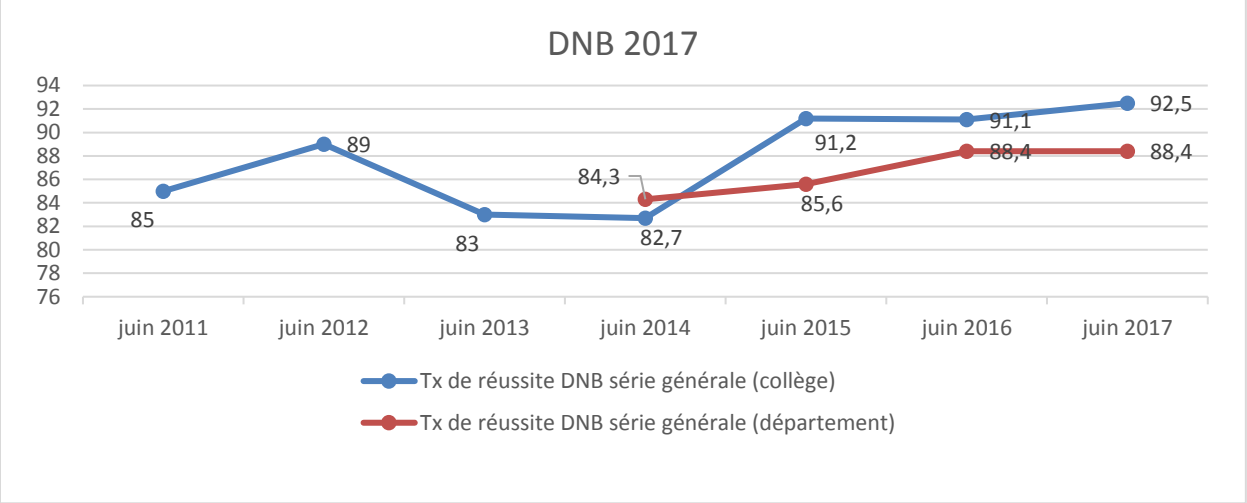

Pour l'épreuve orale, 54 élèves ont choisi de présenter leur parcours avenir, 27 leur parcours citoyen et 22 leur parcours d'éducation artistique et culturel. Un élève a choisi de présenter un EPI (maison du futur).

Analyse des résultats suivant différents profils (voir Annexe : Résultats au DNB , page n°24) :

Particulièrement cette année, les élèves boursiers ont moins bien réussi que leurs camarades (-18%), ainsi que les élèves issus de catégories PCS dites « défavorisées » (jusqu'à un taux de 76% pour la catégorie « Non renseigné » par rapport à d'autres catégories qui obtiennent jusqu'à 100% de réussite)

La réussite des filles s'améliore cette année pour atteindre 98% (92% en année N-1), tendance inverse pour ce qui concerne les garçons 86% (89,6% en année N-1). Cet écart existe sur le plan national.

2. L'orientation

post 3ème

Le taux de passage en seconde GT reste proche de celui de l'année dernière (+1% par rapport à 2017) et stable sur 3 ans : 77,31% en seconde GT (moyenne Départementale : 69,83 %).

(en attente des bilans de fin d'année)

Post 4ème

Quatre élèves ont effectué un dossier de pré-pro, nombre en forte baisse par rapport à l'année dernière.

Devenir des élèves en fin de seconde (2017) (en pourcentage)

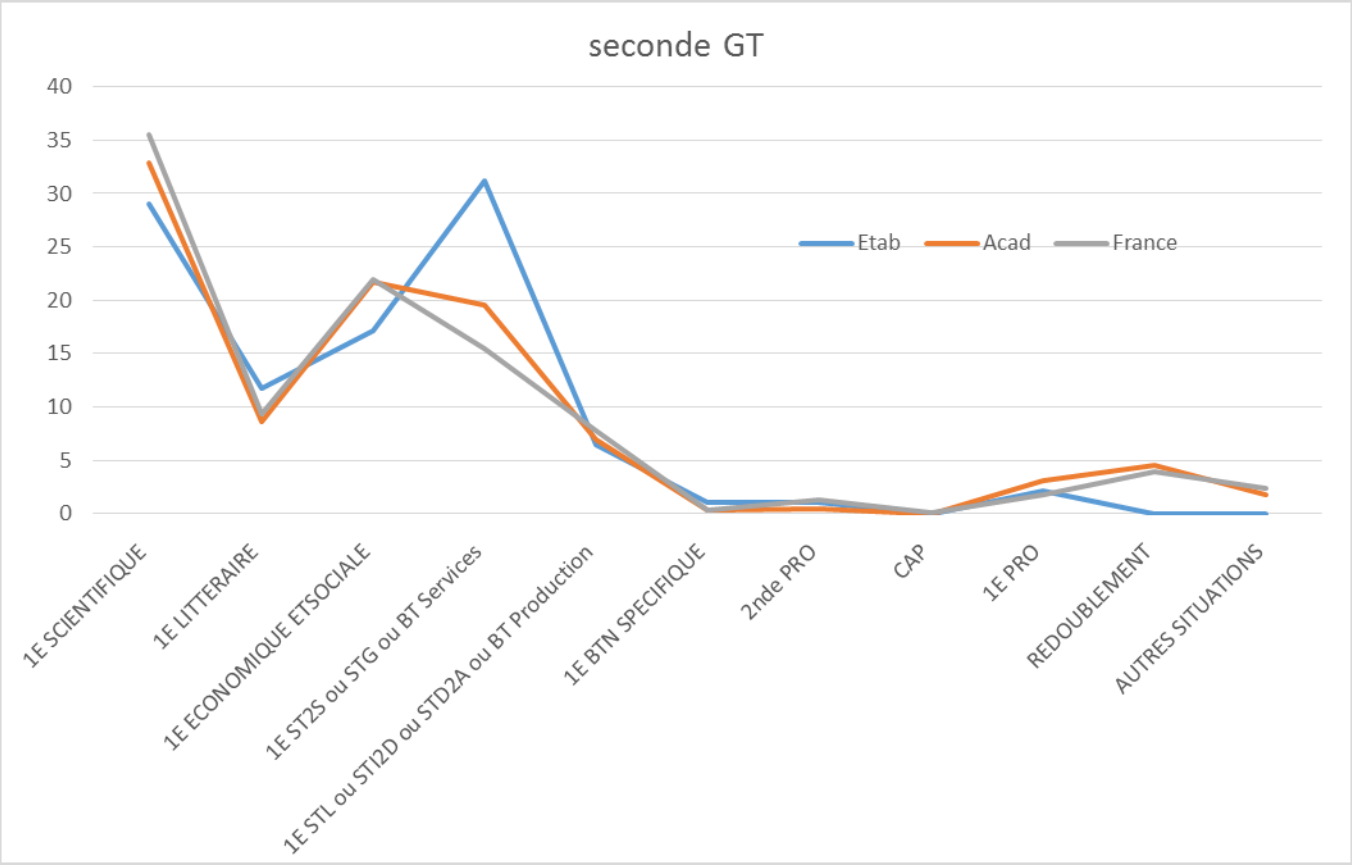

Quatre vingt six pour cent des élèves de seconde pro sont passés en première.

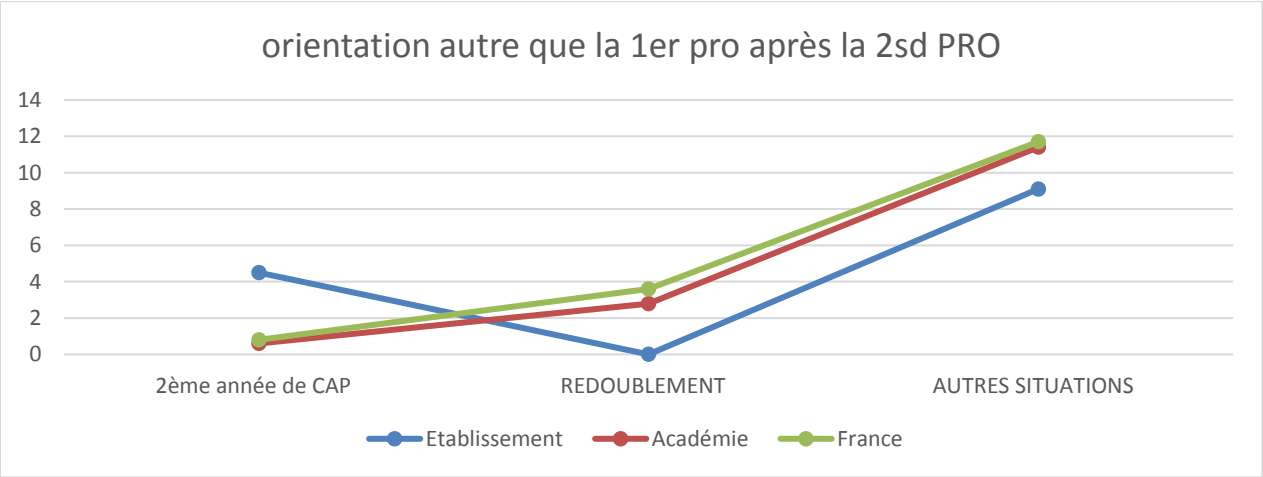

Parcours Avenir	
Réalisation dans certaines classes du niveau 5ème :	- Pratique et élaboration d'un jeu (« Boussole' avenir » et « J'explore les métiers ») autour des métiers et des formations au CDI. - Commencer le porte folio en intégrant des fiches métiers - Bilan et perspective sur les possibilités d'orientation après la 3ème sur une heure de vie de classe.
Réalisation dans les classes du niveau 5ème :	- Intervention de la COP - Forum des métiers - Faire une interview d'un membre de la famille ou de l'entourage de l'élève (collectif ou individuel) - Bilan et perspective sur les possibilités d'orientation après la 3ème sur une heure de vie de classe.
Proposition / réalisation pour le niveau 3ème :	- Exposition du CDI des différents corps de métier et filières - Pratique du logiciel GPO3 au CDI. (selon les classes) - Stage et rapport. - Continuer le porte folio avec un CV, une lettre de motivation et fiches métiers. - Bilan et perspective sur les possibilités d'orientation après la 3ème sur une heure de vie de classe.
Observations / commentaires :	- faire des fiches métiers en accord avec les perspectives professionnelles de l'élève et pouvoir justifier le choix - résumer et NON LIRE la fiche métier à l'oral lorsque le parcours avenir est choisi - création de fiches spécifiques à chaque niveau destinées à chaque professeur principal

3. Communication et réussite des élèves.

La transition de l'évaluation par note via l'ENT vers une évaluation par compétences sur SACOCHE est faite.

L'établissement est donc passé sur l'année scolaire 2017/2018 à l'évaluation par compétences sur tous les niveaux et toutes les disciplines.

L'utilisation des services de l'ENT se sont développés pour atteindre 37000 accès cette année, soit environ 1100 accès par semaine tout utilisateur confondu.

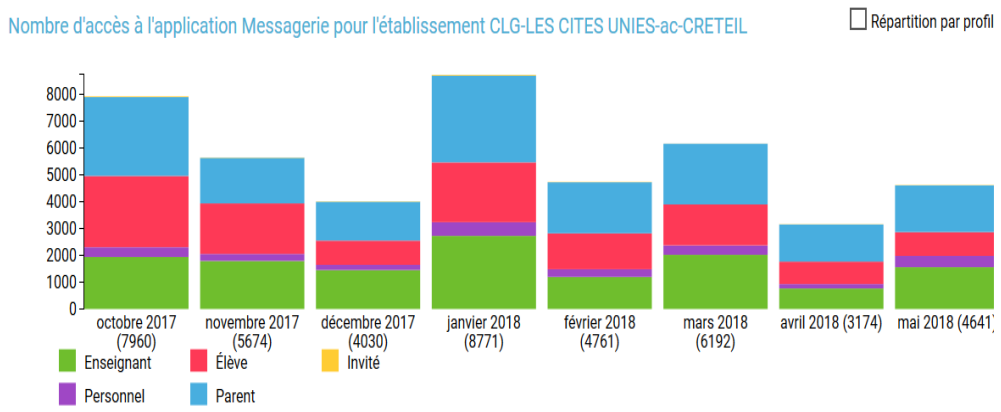

La messagerie a été fortement plébiscitée par les parents comme par les professeurs, de l'ordre de 45000 accès de part et d'autre depuis le début de l'année soit environ 1250 accès par semaine. Elle est également utilisée pour communiquer au sein des équipes pédagogiques et disciplinaires.

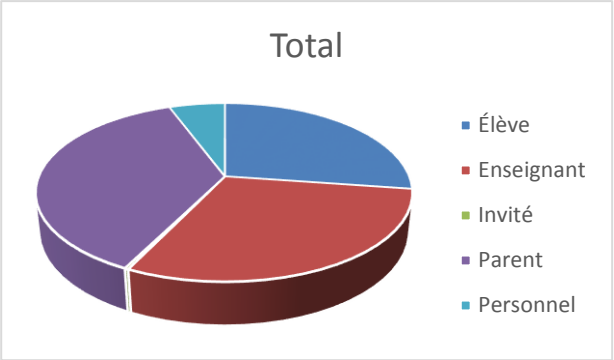

L'accès au blog correspond au deuxième outil le plus utilisé (4000 accès sur l'année, soit 38 accès par semaine pour les parents et 15 accès par semaine pour les enseignants, 45 accès par semaine pour les élèves). Le blog a été utilisé notamment pour les brèves hebdomadaires à destination des parents et de professeurs, les menus et le cross du collège. Il est à noter que les collégiens se sont appropriés cet outil.

Tableau des accès aux autres services durant l'année :

Annuaire	2812
espace documentaire	1010
Mur Collaboratif	1335
Agenda	852

4. Liaison école / collège

Dans le cadre de la Réforme du collège la liaison avec le primaire est renforcée. En effet, le cycle 3 s'étend du CM1 – CM2 à la 6ème.

Cette année, deux réunions avec les professeurs des écoles du cycle 3 du secteur et les enseignants des deux collèges ont permis une collaboration sur plusieurs thèmes pédagogiques.

Les quatre écoles du secteur de recrutement du collège viennent avec les élèves de CM2 découvrir le collège pendant une matinée et le temps du midi.

Chacune de ces quatre écoles a un référent identifié au collège, interlocuteur privilégié des écoles comme des enseignants du secondaire pour le suivi des élèves entre les écoles primaires et le collège. Ils participent aux réunions de liaison avec les écoles primaires. Ils se déplacent dans les écoles.

Plus spécifiquement, la liaison c'est traduit cette année

- pour l'école du Chêne en une visite d'une journée en février : observation de deux classes (CM2 le matin et une classe à double niveau CM1-CM2 l'après-midi) afin de prendre connaissance des pratiques pédagogiques (activités rituelles, leçons, jeux de révision…) et du fonctionnement de l'établissement (gestion des élèves, évaluations, matériel…). Puis un deuxième rendez-vous sur le terrain le 29 mai pour une séance animée par Mme Baron, enseignante de français : une séance d'un peu plus d'une heure à dominante lecture avec un petit point vocabulaire, pour les deux classes (l'objectif est de formuler des hypothèses de lecture d'un texte dont les mots d'un champ lexical ont été retirés, et des mots difficiles ont été conservés). L'idée de cette séance de lecture fait suite à une discussion menée avec les professeurs des écoles (et pas uniquement des enseignantes de CM2), qui ont signalé que le vocabulaire était un frein à la compréhension des textes, et que les élèves ne trouvaient pas de stratégies pour faire face à cette difficulté.

- pour l'école de la Tour d'Aleron, la liaison est renforcée par la nomination d'un référent particulier.

5. Partenariat avec les collectivités territoriales

Les aides financières reçues par le Grand Paris SUD s'arrête cette année. Le collège bénéficie d'un soutien de la Mairie de Combs la Ville à travers leur programme de Réussite Educative et de l'Association *Trait d'union*.

Une journée de sensibilisation aux métiers a été organisée pour les classes de 4ème le 16 mars 2017 en partenariat avec le département et la maison de l'emploi, et des CFA.

En septembre, les professeurs principaux ont relayé auprès des familles les informations relatives à l'inscription à l'aide aux devoirs proposée aux collégiens par l'association *Trait d'Union* (document écrit distribué).

Nous proposons en cours d'année à des élèves et à leurs parents un suivi du service de la Réussite Educative de la ville (élèves décrocheurs, en difficulté et/ou présentant des problèmes de comportement), selon les besoins ou lors des commissions éducatives auquel un membre de l'équipe du PRE est convié

Des activités ont été proposées par des animateurs du service jeunesse de la ville sur le temps de la demi-pension sous formes d'ateliers, sur quelques séances (atelier vidéo, atelier photo).

Le service Jeunesse organise chaque année auprès des classes de troisième une action de prévention pour la Journée Mondiale contre le Sida, en lien avec l'infirmière scolaire du collège.

Nous diffusons auprès des élèves le programme des activités proposées pendant les vacances scolaires par le service Jeunesse de la ville (« l'Elan 11-14 ans »).

6. Accompagnement personnalisé AP et EPI enseignements pratiques interdisciplinaires

L'accompagnement personnalisé est inscrit dans les emplois du temps élèves et dépasse les objectifs fixés :

- En Français : 1h en 6ème, 5ème et 4ème. 1h une semaine sur deux en troisième. Les groupes sont constitués par 2 classes réparties avec trois professeurs. Des thèmes précis sont traités en AP.
- En Mathématiques : 1h en 6ème, trois professeurs de mathématiques se répartissaient 2 classes. En cinquième, les classes étaient séparées en deux avec deux enseignants pour aborder les mathématiques

en lien avec l'informatique. En troisième, les classes étaient séparées en deux avec le même enseignant pour faciliter la continuité pédagogique.

- Des groupes de langues vivantes ont été mis en place pour les classes sans germaniste afin de faciliter la pratique orale de l'anglais et de l'espagnole.
- En EMC, l'AP a été mis en place comme mode de fonctionnement au sein de la classe sans nécessité de moyens supplémentaire.
- En sciences et technologie, tous les quinze jours, les élèves bénéficiaient de 4 heures d'enseignement en groupe réparties entre les sciences physiques, les sciences de la vie et de la terre, la technologie et le CDI. Dès la sixième, les élèves ont pu pratiquer la démarche expérimentale.

AP en Français

Niveau : 3ème Type : AP

Descriptif : Deux systèmes en parallèle, fondés sur les observations de fin de 4e.

Le groupe standard poursuit et approfondit le travail vu en cours, dans le cadre de sa classe et avec son enseignant(e) habituel(le), en insistant sur la mise en pratique, les manipulations et le travail de groupe.

Le groupe remédiation, constitué d'élèves moins nombreux dont la liste a été transmise à l'administration, s'attache à combler les lacunes sur un nombre de compétence plus réduit, de manière à atteindre le niveau demandé dans le socle commun.

Production finale : Travaux d'écriture plus complexes (ou plus rapides) que dans le cours normal pour le groupe standard (perfectionnement).

Travaux d'écriture très simplifiés avec évitement constant de la surcharge cognitive lors des apprentissages, pour le groupe remédiation.

Existence de deux types de groupes : standard (ou "perfectionnement") et remédiation

Bilan 23/05/15 : Le fait d'être passé à une heure d'AP par semaine en 3 e sur le modèle précisé ci-dessus nous a semblé payant. Les élèves faisant partie du plus grand groupe (autour de 18 élèves) ont pu travailler les mêmes notions que leurs camarades en "petits" groupes mais les rythmes étaient évidemment différents. Les élèves inclus dans les groupes de remédiation ont pris la parole plus souvent et plus volontiers qu'en classe entière et ils ont pu poser des questions qu'ils n'auraient sans doute pas osé poser dans le groupe classe. Il nous a par ailleurs été plus facile d'aider individuellement ces élèves ayant souvent des difficultés datant de l'entrée au collège (et même avant…) au sein de ce groupe réduit, notamment pour améliorer les travaux d'écriture.

Le bilan est donc positif.

Maths et monde et brevet

Niveau : 3ème Type : AP

Descriptif : Les élèves travaillent sur des exercices de révisions (dans l'objectif du DNB) et sur des exercices à thème et concrets (le rayon de la Terre, piste de saut à ski, Recherche d'un tarif plus avantageux...)

Production finale : les élèves sont évalués sur certaines tâches réalisées en classe.

Réalisation : une heure par semaine, en demi-classe

Glossaire de la démonstration (géométrie et calcul)

Niveau : 4ème Type : AP

Descriptif : Livret

Réalisation : 10/15 min par semaine/en fin de chapitre nécessitant ce glossaire ou Donné en devoir maison tout au long de l'année afin de regrouper les résumés de chaque élève en fin d'année.

Utilisation des ressources numériques : GéoGébra, tableur, initiation à l'algorithmique.

Niveau : 5ème Type : AP

Descriptif : Une heure quinzaine en salle multimédia ou au CDI avec une moitié de classe pour chaque enseignant.

Production finale : Prise en main et approfondissement des outils de géométrie dynamique (GéoGébra), maîtrise du tableur (Libre Office), initiation à la programmation (Scratch).

Réalisation : une heure une semaine sur deux a été réalisée.

AP en Français

Niveau : 6ème Type : AP

Descriptif : Une des entrées des nouveaux programmes est traitée en AP : l'oral et le travail en groupes sont privilégiés. Jeu théâtral, analyse d'images alternent avec des apports théoriques et des travaux d'écriture, souvent en binômes.

Production finale : Une évaluation de fin de chapitre reprenant le vocabulaire du théâtre au 1er trimestre, au 2nd sont évaluées la mise en scène d'un texte écrit par les élèves et la ruse à travers la fable (2e évaluation de fin de chapitre).

Réalisation : 1 h d'AP/semaine, soit en groupe standard, soit en groupe remédiation (après une première période d'évaluation de trois semaines)

Bilan : Ce qui évolue, c'est l'apparition de 3 groupes d'AP de remédiation (comme en 3e) à côté des groupes standards.

La différence avec la 3e est qu'en 6e, les groupes sont faits durant la 3e semaine de septembre, après évaluation ; alors qu'en 3e, les groupes sont déjà faits dès le début (liste donnée à l'administration).

L'utilisation des méthodes "lector, lectrix" pour les élèves en difficulté : enseignement des processus de lecture souvent considérés (à tort) comme évidents en 6e.

Bilan (15/05/2018) : Une organisation plus pertinente que celle de l'an dernier : les groupes de remédiation ont pu retravailler efficacement des notions capitales, tant en lecture qu'en étude et pratique de la langue, tout en laissant une place conséquente à l'oral (les élèves ont pu libérer leur parole et se sentir plus à l'aise qu'en classe entière). Les groupes "standards" ont travaillé sur des projets d'écriture et d'oral en groupes, à peu près comme les cours d'AP de l'an dernier (2016-2017).

Travail en groupe pour mettre en place une démarche expérimentale individualisée en sciences et technologie

Niveau : 6ème Type : AP

Descriptif : 3 groupes/ 2 classes tous les 15 jours pour de l'approfondissement.

Réalisation : 4 heure tous les 15 jours.

Bilan : Des groupes déséquilibrés qui ne permettent pas toujours de manipuler dans de bonnes conditions. Il serait plus agréable de travailler avec la configuration 1 classe - 2 groupes comme les années précédentes. Cependant, le travail en groupe est très bénéfique pour poser les bases du collège en sciences.

remédiation (sens des opérations, lecture de consignes...) - art et géométrie (art arabe, construction d'Escher, illusion d'optique...)

Niveau : 6ème Type : AP

Descriptif : Développer sur des notions vues en classe précédemment des exercices d'approfondissement et de recherche avec des effectifs plus restreints

Réaliser des tracés géométriques, rechercher des problèmes ouverts...

Production finale : Peu d'évaluations dans les séances d'AP, mais des contrôles en devoir sur table

Réalisation : 1 heure par semaine prévue et réalisée

Musique Assistée par Ordinateur

Niveau : 4ème Type : EPI

Thème(s) associé(s) au niveau : - culture et création artistiques

Descriptif : ORGANISATION DU TEMPS :

Dans le cadre habituel du cours d'éducation musicale (pas d'heure supplémentaires)

Pour la technologie :

- Une classe (0.33 heures) au 1er trimestre

- 4 classes (1.32 Heures) au 2ème trimestre

ACTIVITES :

- utiliser les outils numériques (ordinateurs et logiciels divers) de l'établissement pour réaliser de courtes créations musicales dans le style d'une pièce étudiée en cours d'éducation musicale en respectant un cahier des charges préalablement établi.

En utilisant des appareils pour capter les sons (enregistrement), les manipuler (timbre) et les organiser dans le temps (séquence).

Projet aboutissant à l'enregistrement des projets élèves sur un support audio.

Production finale : Au 1er trimestre, du fait de la mise en place des EPI il n'a pas été possible de produire des productions finales satisfaisantes, les élèves n'ont donc pas été évalués sur celles-ci.

Cependant, après un recadrage de notre part, sur les 4 classes du 2ème trimestre une production plus aboutie a donc évaluée.

Réalisation : 1h de co-intervention par semaine sur 1 trimestre

La Méthodologie au service des Activités Langagières en Espagnol

Niveau : 4ème Type : AP

Programme associé : - Langages ; Ecole et Société ; Voyages et migrations ; Rencontres avec d'autres cultures

Descriptif : A raison d'une heure en demi-groupe une semaine sur deux pour chaque classe, les élèves de Quatrième construisent et développent des stratégies et des outils de travail qui les aideront dans les cinq activités langagières de l'Espagnol travaillées tout au long de leur parcours scolaire: la

compréhension écrite (CE), la compréhension orale (CO), l'expression orale continue (EOC), l'expression orale en interaction (EOI) et l'expression écrite (EE).

Quelques exemples de séances:

l'utilisation du dictionnaire bilingue (papier et digital) et de la traduction instantanée: avantages et inconvénients.
les astuces pour réussir une compréhension orale (utilisation de la baladodiffusion avec la BALIBOM [lecteurs mp4])
se repérer dans un texte pour le comprendre (recherche d'indices)
comprendre et présenter un document iconographique
l'expression écrite sur PC ou Mac: la typographie et les raccourcis claviers spécifiques à l'espagnol (en salle informatique)
la mise en voix d'un texte (prononciation, accentuation, intonation) et son interprétation
comment mieux retenir ? Du fonctionnement de la mémoire à l'auto-détermination de son profil mémoriel
lecture suivie
écriture créative en équipe
le doublage

AP en Anglais

Niveau : 4e Type : AP

Descriptif : 2 classes/ 3 groupes, quelques élèves des 2 classes travaillent en petit groupe avec un troisième professeur pendant le cours d'anglais,

Réalisation : une heure par semaine toute l'année

Bilan : en demi-teinte, le fait que l'heure d'AP se déroule pendant un cours est contre-productif et prive les élèves d'une heure de cours avec leur professeur. Ils ont souvent du travail à rattraper. En outre, les élèves de classes différentes n'ont pas nécessairement les mêmes besoins (ou pas au même moment) ce qui ne permet pas toujours un travail efficace. Cependant, cibler les élèves en fonction de l'activité langagière travaillé et pouvoir travailler en petit groupe avec le troisième professeur est intéressant et permet d'aider les élèves à surmonter certaines difficultés à l'oral ou à l'écrit.

Niveau : 3e Type : AP

Descriptif : une heure par semaine dédoublée, la classe est divisée en deux.

Bilan : Positif. Le fait de travailler avec un groupe réduit permet d'avancer de manière plus efficace. L'ambiance de travail est plus sereine : les cours sont moins bruyants et il est plus facile de faire travailler tous les élèves. De plus, les professeurs travaillent avec leurs élèves, ils connaissent leurs difficultés et peuvent ainsi mieux organiser leurs séances.

AXE : Accompagner les élèves dans leurs apprentissages

1. Accompagnement des élèves décrocheurs.

1) Parmi les dispositifs mis en place pour accompagner les élèves décrocheurs, des fiches de suivi sont proposées par les chefs d'établissement (à l'issue des conseils de classe ou de commissions éducatives), par Mme Bourgeois – CPE – ou par le professeur principal de la classe. Ces fiches de suivi peuvent concerner un élève ou l'ensemble de la classe.
2) En plus de ces fiches de suivi, du tutorat a été proposé à plusieurs élèves cette année dans le but de les rendre davantage acteurs de leur scolarité. Ce tutorat a pris deux formes différentes :
   - tutorat élève(s) - professeur ou AED

- tutorat entre élèves encadré par un professeur ou la CPE

Dans le cas du tutorat professeur/élève, un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est signé par la famille du tutoré et par l'élève lui-même pour qu'ils prennent connaissance des objectifs du tutorat et que les élèves s'engagent à être présents aux séances proposées par le tuteur.

Dans le cas du tutorat entre élèves, les parents des élèves tuteurs et tutorés ont également rempli un coupon correspondant à un engagement d'une durée limitée (6 semaines, de vacances à vacances, reconductibles). Cette aide est principalement proposée sur les créneaux du midi, et le tutorat dure 35 minutes environ.

3) Un PPRE tutorat-transfert-remédiation a par ailleurs été mis en place pour les élèves qui n'adoptaient pas une attitude correcte dans certaines matières.

Cette année :

- **11 élèves** - un élève de 6e, trois élèves de 4e et sept élèves de 3e - ont bénéficié d'un tutorat élève/professeur ou AED, et **quatre tuteurs** ont suivi ces élèves.

- **18 élèves** de 6e, 5e et 4e ont été suivis par un tuteur élève. **Trois professeurs et Mme Bourgeois (CPE)** ont encadré les quatre groupes de tutorat entre élèves mis en place chaque semaine.

- **3 élèves** de 5e, 4e et 3e ont bénéficié d'un PPRE tutorat-transfert-remédiation.

Les élèves suivis ont été signalés pour différentes raisons :

- taux de présence faible.

- Attitude perturbatrice en classe.

- Difficulté voire refus de se mettre au travail.

- Difficultés scolaires et lacunes importantes.

- Difficultés à s'intégrer dans le groupe classe/manque de confiance en soi.

- Difficultés à organiser son travail personnel.

-Difficultés à s'exprimer à l'oral en français

Les **modalités de suivi** n'étaient pas les mêmes pour tous :

Pour certains, il s'agissait d'une heure de tutorat par semaine, pour d'autres, d'une demi-heure par semaine et pour trois élèves de 3e, des rencontres plus systématiques ont été nécessaires afin de monter un projet avec leur tuteur ou de progresser dans le langage oral principalement pour étendre leur vocabulaire (élève quasi non francophone).

Conclusion :

Pour une élève arrivée en France tardivement, le tutorat a joué un rôle essentiel puisqu'elle a pu être accompagnée dans divers domaines - rédaction du rapport de stage, projet d'orientation, préparation du CFG, travail de l'oral- et le professeur l'a également menée auprès des interlocuteurs de l'établissement qu'elle n'aurait pu rencontrer facilement sans son aide.

Le tutorat s'est par ailleurs révélé efficace pour six élèves ayant de grandes difficultés scolaires, mais les autres n'ayant pas fourni les efforts attendus en dehors des heures de tutorat n'ont pas vraiment progressé. Dans un cas, l'élève de 6ème est suivi en GPDS pour qu'un accompagnement puisse être mis en place en relation avec la famille.

Pour quatorze élèves sur dix-huit, le tutorat entre élèves a très bien fonctionné au début (novembre-mars), avec de nombreux binômes particulièrement efficaces mais les groupes se sont amenuisés après les vacances de Pâques, aussi le dispositif devra-t-il être remanié car il est perfectible. Il serait opportun de les commencer plus tôt dans l'année mais les élèves peuvent s'essouffler en fin de troisième trimestre.

Enfin, le tutorat-transfert-remédiation s'est révélé bénéfique pour le groupe classe qui fonctionnait mieux sans l'élève transféré. Les élèves transférés se sont par ailleurs montrés plus réceptifs aux enseignements (hormis un élève) lors du retour en classe entière.

2. Dispositif « Devoirs Faits »

« Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs. » (eduscol)

« Devoirs faits » est avant tout un espace de travail autonome (individuel ou en groupe) comme il y en a en classe. Le faible nombre d'élèves permet au personnel encadrant de passer réguler ce travail soit à la demande des élèves, soit au cours de l'exercice (vérifier la bonne démarche méthodologique de l'activité), ou bien pour aider à l'apprentissage d'une leçon.

Le dispositif représente un moment privilégié pour mettre le doigt sur la méthodologie du « travail à la maison » (apprendre à apprendre). Il rend davantage possible la prise en main des questions méthodologiques quant à l'apprentissage des leçons notamment ; mais également pour la réalisation de tâches guidées et complexes. L'adulte intervenant y tient un rôle d'accompagnement de l'activité par une mise en confiance ou des conseils.

Public visé

Les élèves qui participent à Devoirs Faits sont volontaires pour prendre part à ces temps d'études accompagnées. Les professeurs incitent les élèves dont il est connu qu'ils peuvent être en difficulté pour faire leurs devoirs. En effet, le dispositif peut être vu comme un outil de remédiation pour les élèves le nécessitant. Il accueille également les élèves souhaitant s'affranchir de leurs tâches à réaliser en dehors des heures de cours dans l'établissement, ce qui peut permettre de valoriser le collège comme un lieu dédié au travail.

Modalités

- Les parents autorisent la participation de leur enfant par l'intermédiaire d'un coupon à déposer, signé, au secrétariat. Ils disposent également de la possibilité de rendre obligatoire la présence de leur enfant sur les créneaux choisis.
- un appel est rendu à la Vie Scolaire pour chaque séance tenue indépendamment des éventuelles modalités de présence obligatoire des élèves.

Cette année

- Quatre-vingt dix élèves sont inscrits au dispositif mais seulement trente ont participé, la parité fille/garçon a été conservée. Les niveau de 6ème et de 5ème ont été les plus actifs. L'implication des parents pour "inciter" l'élève à venir semble donc primordiale. Parmi ces "non-obligés", ce sont donc à majorité des élèves de bon niveau qui usent du dispositif.
- Les élèves n'utilisent pas la possibilité de sortir au bout d'une demi-heure.

Pistes de développement et perspectives pour l'année prochaine

- développer l'inter-action entre ce dispositif et les enseignements
- développer la publicité dans l'établissement (affiches, présentation et proposition par les PP en début d'année et à l'issue des conseils de classe, possibilité pour les élèves de démontrer leur envie d'afficher un visage plus positif de leurs apprentissages)
    - Donner un goûter pour favoriser la motivation et jouer sur la communication, en cours d'expérimentation le vendredi.
- Automatiser le rendu de l'appel plutôt que la version papier.
- Chercher à mettre en place un créneau "Devoirs Faits" chaque jour sur le temps de la mi-journée
- communication avec les parents :

- par un mot dans le carnet en début d'année,
- glisser une feuille d'inscription à "Devoirs Faits" dans le bulletin des élèves ciblés en conseil de classe

AXE : Ouverture sociétale et culturelle

	Eff.	Taux de bourse				Groupes socio-professionnels									Sexe	
		1	**2**	**3**	**0**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	**M**	**F**
Appariement Allemagne	17	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	23,5%	47,1%	5,9%	17,6%	5,9%	0,0%	0,0%	0,0%	29,4%	70,6%
Voyage en Provence	49	8,2%	0,0%	2,0%	89,8%	0,0%	6,1%	53,1%	18,4%	14,3%	8,2%	0,0%	0,0%	0,0%	57,1%	42,9%
Voyage en Auvergne	114	1,8%	7,0%	0,9%	90,4%	0,0%	14,0%	28,9%	24,6%	23,7%	7,0%	0,0%	0,0%	1,8%	42,1%	57,9%
Voyage à Nantes	51	3,9%	3,9%	0,0%	90,2%	0,0%	17,6%	15,7%	21,6%	27,5%	15,7%	0,0%	0,0%	0,0%	43,1%	54,9%
Sortie à Guedelon	130	7,7%	5,4%	2,3%	84,6%	0,0%	6,9%	38,5%	20,8%	18,5%	10,8%	0,0%	2,3%	2,3%	53,8%	46,2%
Chorale	81	4,9%	3,7%	1,2%	90,1%	0,0%	7,4%	33,3%	29,6%	24,7%	3,7%	0,0%	1,2%	0,0%	19,8%	80,2%
Classes à projet artistique et culturel	29	0,0%	13,8%	0,0%	86,2%	0,0%	17,2%	27,6%	17,2%	31,0%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	48,3%	48,3%
UNSS	152	2,0%	5,9%	1,3%	90,8%	0,0%	11,2%	38,2%	17,8%	18,4%	13,2%	0,0%	0,7%	0,7%	51,3%	48,7%
Section gymnastique	27	0,0%	3,7%	3,7%	92,6%	0,0%	29,6%	29,6%	14,8%	14,8%	7,4%	0,0%	0,0%	3,7%	14,8%	85,2%
Effectif total :		33	28	11	477	0	54	167	112	121	73	1	6	14	268	280
Ensemble des élèves		**6,0%**	**5,1%**	**2,0%**	**86,9%**	**0,0%**	**9,8%**	**30,4%**	**20,4%**	**22,0%**	**13,3%**	**0,2%**	**1,1%**	**2,6%**	**48,8%**	**51,0%**

Parcours d'éducation artistique et culturel	
réalisation pour le niveau 6ème :	Collège au cinéma - projet d'au moins une semaine : prolongement, création à partir d'un des films (une séquence filmée, une réécriture théâtrale, un montage sonore, une réécriture de répliques, une parodie, ...).
réalisation pour le niveau 5ème :	Concours de nouvelles d'aventures et illustrations à partir d'une description (dessiner pour écrire et écrire pour dessiner): illustration en arts plastiques et ajout d'une illustration sonore en éducation musicale.
réalisation pour le niveau 4ème :	Concours de nouvelles fantastiques avec adaptation en BD, autour de l'objet d'étude en français "Dire l'amour" : création d'un slam.
réalisation pour le niveau 3ème :	Aboutissement : accompagnement individualisé selon le choix de parcours des élèves. Réutilisation des techniques vues en 6ème, 5ème et 4ème.
Observations / commentaires :	Valorisation de la démarche de création et de l'autonomie : de l'appropriation d'une culture commune à l'élaboration d'un projet personnel. Capacité à expliciter sa démarche, verbalisation et présentation du projet.

1. Accompagnement personnalisé AP et EPI enseignements pratiques interdisciplinaires

AP en Français/ EPI avec l'art plastique (créer un récit et l'illustrer)

Niveau : 4ème Type : AP / EPI

Descriptif : Découverte du fantastique, comparé avec la science fiction et avec le réalisme. Puis création par étapes d'une nouvelle fantastique. Un extrait de la nouvelle sera ensuite transformé en BD (transposition préparée en français et effectuée en arts plastiques).

Travail généralement organisé par "groupe table" de 3 ou 4 élèves.

Création du concours adapté pour les élèves plus en difficulté, qui travaillent sur un canevas très détaillé pour lutter contre la page blanche.

Production finale : Production par chaque élève d'une nouvelle fantastique respectant les consignes proposées dans le cadre du concours de la nouvelle fantastique / production de la nouvelle fantastique adaptée pour les élèves en difficulté

+ production d'un second travail d'écriture produit collectivement

+ production de la BD évaluée conjointement par le professeur d'arts plastiques.

+ éventuellement, publication des meilleures nouvelles.

Réalisation : toute l'année, une heure par semaine + 6 séances en arts plastiques + 2h de jury uniquement pour les élèves concernés

Perspectives :

L'éventualité de la publication semble se réaliser d'ici la fin de l'année, mais pour un nombre faible d'élèves. Peut-être ce nombre augmentera-t-il l'année prochaine, une fois le livre de cette année montré aux élèves.

La semestrialisation de l'enseignement d'arts plastiques en 4e posera des problèmes techniques pour poursuivre la transformation de la nouvelle fantastique en BD l'année prochaine dans tous les groupes (problème de calendrier et de progression du travail). Une recherche de solution est en cours.

On peut chercher à développer l'usage de la nouvelle adaptée pour les élèves en difficultés.

AP français / EPI avec l'art plastique (créer un récit et l'illustrer)

Niveau : 5ème Type : AP / EPI

Thème(s) associé(s) au niveau : culture

Descriptif : Production par les élèves d'une nouvelle d'aventure dans le cadre du concours de nouvelles du collège. Illustration de cette nouvelle, puis retour sur les descriptions de la nouvelle en s'aidant du travail d'arts plastiques pour les améliorer.

Autres travaux d'écriture et de jeu théâtral visant à distinguer les règles du récit et du théâtre (et éventuellement de la poésie)

Création du concours adapté pour les élèves plus en difficulté, qui travaillent sur un canevas très détaillé pour lutter contre la page blanche.

Production finale : Création de la nouvelle d'aventure du concours et évaluation selon les critères du concours. Evaluation de l'illustration en arts plastiques. / production de la nouvelle d'aventure adaptée pour les élèves en difficulté

Autres travaux d'écriture et de jeu théâtral visant à distinguer les règles du récit et du théâtre (et éventuellement de la poésie)

Eventuellement, édition des meilleures nouvelles

Réalisation : une heure par semaine, sur l'année

Perspective : L'éventualité de la publication semble se réaliser d'ici la fin de l'année, mais pour un nombre faible d'élèves. Peut-être ce nombre augmentera-t-il l'année prochaine, une fois le livre de cette année montré aux élèves.

On peut chercher à développer l'usage de la nouvelle adaptée pour les élèves en difficultés.

Bilan EPI (récit illustré 4ème - 5ème) arts plastiques 2018 : Les élèves ont su se saisir globalement des enjeux liés à l'adaptation d'un texte en image(s). Pour les 5ème il y eut deux productions évaluées : la

carte d'un monde imaginaire en lien avec le texte rédigé en ap français, et une illustration d'un moment clef du récit. Pour les 4ème il y eut une production évaluée : la réalisation d'une planche de bd à partir d'un extrait de la Nouvelle Fantastique. Le travail de bande-dessinée s'est échelonné sur une plus longue période.

L'univers de Roald Dahl

Niveau : 5ème Type : EPI

Mise en place en 5A et 5E

Thème(s) : - langues et cultures étrangères

Descriptif : 2 classes de 5e découvrent en parallèle Roald Dahl à travers ses textes de tous genres, des adaptations cinématographiques de ses romans, des extraits de ses oeuvres en anglais et des documents préparés par les professeurs. Découverte du système scolaire britannique au XXe à travers l'oeuvre de Roald Dahl, et notamment l'étude de l'OI Moi, Boy, récit autobiographique de Roald Dahl.

Productions orales dans les deux langues (lecture à plusieurs, exposé oral sur un roman au choix pour présenter la boîte à lecture réalisée) et productions écrites (comparer des textes, justifier un avis).

Production finale : En anglais : création d'un 6e pers. de Charlie et la chocolaterie, décrit à la manière de R. Dalh. En français, réalisation d'une boîte à lecture sur un roman de l'auteur, prêté soit par le CDI, soit par les médiathèques municipale et départementale du 77.

Réalisation : Heures consacrées à l'EPI incluses dans les heures de français et d'anglais. Pas d'heure supplémentaire nécessaire. Cependant, plusieurs heures ont été co-animées par Mme Chatelot et moi-même (Mme Fileux), et une heure de concertation a été nécessaire entre Mme Gaham et moi pour comparer et ajuster nos séances.

Semaine de la presse et des médias

Niveau : 3ème Type : EPI

Thème(s) associé(s) au niveau : - information, communication, citoyenneté

Descriptif : Travail en classe sur l'histoire des médias

Séance au CDI :

- réalisation d'une UNE de journal à partir de dépêches AFP
- travail par groupes

Expositions des Unes lors de la semaine de la presse 2018

Production finale : Fabrication d'une Une de journal à partir des dépêches sélectionnées (par les élèves eux-mêmes) / exposition de ces travaux pendant la 29è Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole + publication sur le portail documentaire du CDI + cours sur l'histoire de la presse et des médias

Réalisation : 3h au CDI et travail en amont en classe pour toutes les classes de 3e + exposition au CDI

Voyage à Nantes : traite négrière et mondialisation

Niveau : 4ème Type : EPI

Thème(s) associé(s) au niveau : - culture et création artistiques

Descriptif : Voyage à Nantes et Saint Nazaire 50 élèves

Production finale : Un carnet de voyage

Réalisation : 3 jours sur place + quelques heures pour mettre en place une exposition

EPI Nourrir l'Humanité (en lien avec l'axe 1 du contrat d'objectif)

Niveau : 5ème Type : EPI

Mise en place : oui

Descriptif :

- intervention d'Action Contre la Faim le 13 mars pour tous les 6e et 5e
- cours en Géographie : gestion de l'eau et des ressources alimentaire + questionnaire réalisé par les élèves
- cours en SVT alimentation
- préparation des passeports + récolte de l'argent
- réunions pour envoyer l'argent à ACF

Réalisation : Course contre la Faim le 9 mai de 8h30 à 12h30 tous les 6e et 5e

Classe	*Tours*	*Participants*	*Moyenne de tours /élève*	*Argent récolté*
6A	234	22	10,6	**433,00 €**
6B	225	23	9,7	**488,90 €**
6C	270	23	11,7	**618,40 €**
6D	191	19	10	**46,00 €**
6E	233	21	11	**244,00 €**
5A	208	20	10,5	**323,00 €**
5B	279	22	12,8	**525,00 €**
5C	258	21	12,2	**384,20 €**
5D	308	25	12,3	**580,20 €**
5E	255	19	11,8	**473,46 €**
Total :	2461 = 1230 km	215	11,26	**4 116,16 €**

3. Autres actions culturelles

Collège au Cinéma (2017-2018)

Niveau : 6ème Type : Dispositif culturel à pilotage rectoral

Descriptif : Sensibilisation au cinéma à travers la projection de films et le développement de projets pédagogiques interdisciplinaires de type EPI.

Les films au programme cette année :

”Pour une Poignée de Dollars” Sergio Leone

“ Phantom Boy” Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli

“Les 400 Coups” François Truffaut

Disciplines : Français / Arts Plastiques

Réalisation/bilan :

Certaines classes de 6ème ont appris à réfléchir sur la manière de mettre en scène et ont été sensibles aux moyens employés pour créer une action à partir de l’analyse de quelques séquences du film de Sergio Leone "Pour une poignée de dollars". La confrontation au langage cinématographique au travers de choix singuliers se référents aux valeurs de plan, au cadrage, au montage, au rythme de la musique, aux placements des acteurs et de la caméra, a permis de réaliser un petit travail vidéo et audio avec une classe. Par groupe de trois ou quatre, les élèves ont scénarisé et réalisé plusieurs courts-métrages en s’inspirant des westerns. Les réalisations ont été menées en collaboration avec mes collègues de français et du cdi, le tournage s’est effectué au moyen de tablettes numériques. Les compétences culturelles, artistiques et comportementales ont été travaillées dans ce cadre. L’évaluation des productions s’est portée entre autres sur la capacité des élèves à concevoir un synopsis (le cas échéant un storyboard), à savoir s’organiser en équipe, à s’approprier un langage cinématographique et à le mettre en application lors du tournage des scènes, à développer un point de vue singulier à partir de contraintes techniques. Un travail en interdisciplinarité sur la bande-son (doublage en direct) et de mise en scène parodique a également été effectué avec 2 autres classes de 6ème.

ACTIVITES MUSICALES AU SEIN DU COLLEGE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

- CHORALE : (en place depuis mon arrivée en septembre 2009 avec une vingtaine d'élèves au départ puis une croissance continue jusqu'à ce jour)

La chorale du collège est composée cette année d’environ 80 élèves des 4 niveaux (6ème /5ème /4ème /3ème)

La chorale se réunit tous les jeudis sur le temps du repas sur 3 créneaux horaires de 30 minutes (11h40 à 12h10, 12h40à 13h10 et 13h30 à 14h) en salle 108 (musique).

Cette année le thème choisi est «le voyage dans le temps » (années 70-80-90 et actuelles)

Les panneaux pour les décors seront réalisés par élèves de 3ème dans le cadre du cours d'Arts Plastiques de M. Wiest et une mise en scène est envisagée également par M Lebrun et Mme Weber

Elle participe:

- A la rentrée en musique (septembre 2017) : présentation de quelques chants
- Au concert de fin d’année le jeudi 24 mai 2018 à la salle André Malraux (salle des fêtes de la ville) face à 300 spectateurs (parents essentiellement)
- A la fête de la musique (au collège) : 2 représentations prévues : une face au CM2 des écoles de secteurs (liaison école / collège) et une face aux élèves du collège.
- Enregistrement à la MJC d'un CD

- PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE MAURICE OHANA : (depuis environ 5 ans)

Les professeurs de la famille des cuivres du conservatoire de musique Maurice Ohana de Combs la Ville (trompette, trombone et cor) sont venus au cours de l'année présenter leurs instruments et les faire essayer à tous nos élèves de 6ème lors d'une séance d'1h par classe.

- PARTENARIAT AVEC LA MJC l'oreille cassée de Combs la ville :
  - Les ingénieurs du son de la MJC vont sonoriser le concert du jeudi 24 mai 2018 à la salle André Malraux (chorale)
  - Sortie à la MJC des élèves de 4ème dans le cadre du festival tintinnabule
  - Enregistrement « type studio » de la chorale au mois de juin dans le but de faire un CD (interne au collège)
  - présentation des métiers d'une salle de spectacle (durant la semaine des projets)
- LIEN ECOLE / COLLEGE :

Rentrée en musique (intervention de la chorale et apprentissage d'une chanson réécrite par les élèves pour l'occasion à tous les élèves de 6ème) // Concert du 20 juin face aux élèves de CM2 des écoles de secteurs.

- INTERDISCIPLINARITE / PARCOURS

4ème : Ecriture d'un slam en se basant sur un texte littéraire fourni par le professeur de français (Cyrano, Carmen …) à remettre dans un contexte moderne, dans le style du slam de GRAND CORPS MALADE *« Roméo kiffe Juliette »* étudié en cours d'éducation musicale.

4. Les actions / sorties et voyages

Cette année, l'établissement a mis en place un certain nombre d'actions, sorties et voyages. Ces activités facultatives permettent aux élèves d'aller plus loin dans leur découverte et donner du sens et des objectifs à leurs apprentissages (même à court terme).

L'impulsion des enseignants et l'organisation des actions se ressentent dans la répartition des élèves dans le tableau ci-dessous. Lorsque les dispositifs de classe ou de niveau sont privilégiés la répartition des éléments suit davantage les effectifs.

AXE : Créer les conditions du bien vivre (CESC)

Parcours citoyen (certaines actions se retrouve dans l'axe n°1 du contrat d'objectif)	
Proposition / réalisation pour le niveau 6ème :	Menu de la cantine (équilibre alimentaire), ASSEC*, égalité fille-garçon (journée de la Femme), délégués*, Green Heroes* (recyclage papier, jardin bio...), mangeoires à oiseaux. Mise en place de formation pour les 6ème sur le tri sélectif avec le SIVOM Action "récolte de bouchons" en collaboration avec Mme Delacourtie pour les classes de 6ème : 1H par classe réalisée le 13/12/2017

Proposition / réalisation pour le niveau 5ème :	EPI Nourrir l'humanité (projet Course contre la Faim), Semaine de la presse, Sécurité routière, égalité fille-garçon (journée de la Femme), délégués*préservation de la biodiversité marine (EPI Océan)
Proposition / réalisation pour le niveau 4ème :	Semaine de la presse, PSC1, harcèlement (ou cyber-harcèlement), éducation à la sexualité, égalité fille-garçon (journée de la Femme), délégués*,
Proposition / réalisation pour le niveau 3ème :	Gestes qui sauvent, Sidaction, Semaine de la presse, Sécurité routière, égalité fille-garçon (journée de la Femme), délégués*, devoir de mémoire
Observations / commentaires :	Toutes les actions ne concernent pas l'ensemble du niveau, mais seuls certains élèves volontaires* Action "récolte de bouchons" en collaboration avec Mme Delacourtie Etablissement E3D Journée au tribunal de Melun (classe relais-20 élèves max), Musée les enfants et la justice Blog ou site web des élèves via l'ENT (journal du collège) Développement d'un blog sur le développement durable et des actions de l'établissement Mise en place du CESC et du CVC(manque de candidats pour cette année)

Actions de prévention

<u>pour les 3èmes / 5èmes</u> : EDUCATION A LA CITOYENNETE L'intervention est menée par Mlle Gauthier, animatrice à la MJC de Combs-la-Ville

- Pour les 3èmes : le thème choisi est celui de **l'égalité entre filles et garçons**
- **Deux classes de 5èmes** ont été choisies, compte tenu des problèmes repérés, pour une intervention en demi-groupe sur le sujet de la **tolérance et des différences** de chacun (prévention du harcèlement)
- Intervention UCOP pour les 5ème : les dangers d'internet 1H par classe

- pour les 4èmes :
  - La lutte contre le cyber-harcèlement : 1 heure par classe : Intervention menée par Mme Gauvrit et les éducateurs de la réussite éducative.
  - Education à la sexualité : 1 heure par classe en demi-groupe : Intervention menée par Mme Remaud.
- Pour les 3èmes
  - 2 heures d'intervention par classe sur la prévention SIDA réalisé par le service prévention de Combs La Ville (MJC, service prévention, planning familiale)
- Pour une classe de 6ème
  - Une intervention réalisée par une policière chargée de prévention en milieu scolaire et référente Sécurité/Écoles. Une intervention ciblée en fonction du besoin, mais qui pourra être élargie sur le niveau 6ème.
  - Intervention UCOP : Racket et violence . Intervention 1H par classe

AXE : Développement des TICE au sein de l'établissement

Cette année, l'établissement a bénéficié d'une remise à niveau de son parc machine pédagogique et d'une dotation d'une classe mobile. Les tablettes sont rattachée au domaine pédagogique.

Cette mise en place technique a nécessité du temps et de l'investissement. Un accompagnement des équipes a commencé à se mettre en place pour faciliter la prise en main de ces outils dans leur utilisation pédagogique.

II – SUIVI DES OBJECTIFS du CONTRAT d'OBJECTIF

Axe stratégique n°1 : Prendre en compte les grands enjeux du XXIème siècle

Objectifs opérationnels : labellisation EDD (ÉDucation au Développement Durable)

Actions à mettre en œuvre	Bilan de l'année 2017-2018	Rappel des indicateurs cibles (résultats attendus)
Engagement de la démarche - la démarche E3D est présentée au conseil d'administration pour être inscrite dans le projet d'établissement; - choix du ou des différents partenaires territoriaux - propositions d'actions Approfondissement - formation des personnels au développement durable ; - réalisations attachées au projet ; - actions de communication. Déploiement - actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; - mise en place d'une éthique du développement durable	- la démarche E3D est présenté en CA en septembre 2017 Actions mises en places : - 2 EPI 5ème : "il était une fois l'océan", "Nourrir l'humanité en partenariat avec "Action contre la faim" - "club écolo" interne au collège : création et vente de carnets en papier récupéré - SIVOM : formation au tri sélectif avec composteur - Association "un bouchon, une espérance" : informations et collecte de bouchons en plastique. - l'entreprise « screlec » en lien avec l'association pilessolidaires.org : collecte de piles - association "recytextile" pour la ligue contre le cancer - Entreprise "Véolia" : en cours de récupération de papier. - un blog sur l'ENT du collège présente les actions	- Présentation effective - Choix proposé au CA - Actions mises en place - Nombre d'actions de formation - Réalisation interne et en partenariat - Description de l'action une charte - expression visible de l'éthique définie (charte ?)

	Dans l'attente : - dans l'attente d'un article sur le journal municipal "rencontre" - Rédaction et mise en place d'une charte	

III Annexes

Annexe : Résultats au DNB (2017)

	Effectif	admis	admis - mention B ou TB
élèves boursiers	16	69%	13%
élèves non boursiers	90	97%	43%
total	106	92%	39%

PCS	Effectif	admis	admis - mention B ou TB
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	100%	63%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	28	100%	46%
Professions intermédiaires	15	93%	47%
Employés	17	100%	35%
Ouvriers	17	82%	29%
Non renseigné	17	76%	18%
toute catégorie	106	92%	39%

	Effectif	admis	admis - mention B ou TB
Filles	55	98%	42%
Garçons	51	86%	35%
total	106	92%	39%

			épreuves terminales						
		Moyenne du socle commun	Moyenne ép. terminales	Français	Histoire, Géographie, ECM	Mathématiques	Sciences	Soutenance de projet	Moyenne Générale
Collège		14,9	10,1	10,4	7,5	7,7	9,9	13,1	12,8
Département	77	14,8	11,1	10,0	9,3	8,2	10,3	14,7	13,3
Académie de Créteil		14,7	10,8	9,7	9,2	7,6	9,8	14,7	13,1

(notes ramenées à une moyenne sur 20 quelque soit la matères)

Lexique :

AP : Accompagnement Personnalisé

CDI : Centre de documentation et d'information

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CFA : centre de formation d'apprenti

CPE : conseiller principal d'éducation

DNB : Diplôme Nationale du Brevet

EMC : enseignement moral et civique

ENT : Environnement numérique de travail

EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires

EPLE : Établissement public local d'enseignement

LV : langue vivante

PCS : professions et catégories socioprofessionnelles

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PRE : Projet de Réussite Éducative

SACOCHE : site internet dédié à la gestion par les élèves des acquisitions par compétences

Seconde GT : seconde général et technologique

Seconde pro : seconde professionnelle

88, rue du Bois l'Evêque
77380 COMBS LA VILLE

Année scolaire 2018-2019

Projet pédagogique annuelle

Projet d'établissement

Contrat d'objectif

Organisation pédagogique

Conseil d'Administration
du 18 juin 2018

I. Table des matières

I. Table des matières 2
II. DIAGNOSTIC : Situation de l'EPLE 3
III. OBJECTIFS RETENUS pour le projet d'établissement 2015-2018 3
AXE : Réussite et Orientation au collège 3
AXE : Accompagner les élèves en difficulté 3
AXE : Ouverture sociétale et culturelle 3
AXE : Créer les conditions du bien vivre (CESC) 4
IV. Contrat d'objectif 5
V. Organisation pédagogique 5
Liaison école / collège – cycle 3 : 5
Evaluation par compétence - Socle commun : 5
Protocole d'évaluation de l'oral du Diplôme National du Brevet 6
Accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). 7
Les Parcours 7
VI. Annexes 8
Annexe : Rappel du contrat d'objectif initial 8
VII. Lexique : 10

II. DIAGNOSTIC : Situation de l'EPLE

Le collège Les Cités Unies peut être considéré comme un établissement aux caractéristiques d'un collège de ville moyenne, périphérique à la métropole.

Ses effectifs sont en augmentation, nous avons accueilli 530 élèves en 2017-2018 en augmentation sur les dernières années .

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents sont variables d'une année sur l'autre. La mixité reste présente et s'explique par l'existence de population plus fragile dans son secteur de recrutement et par l'attractivité opérée entre autre par les pôles d'excellence.

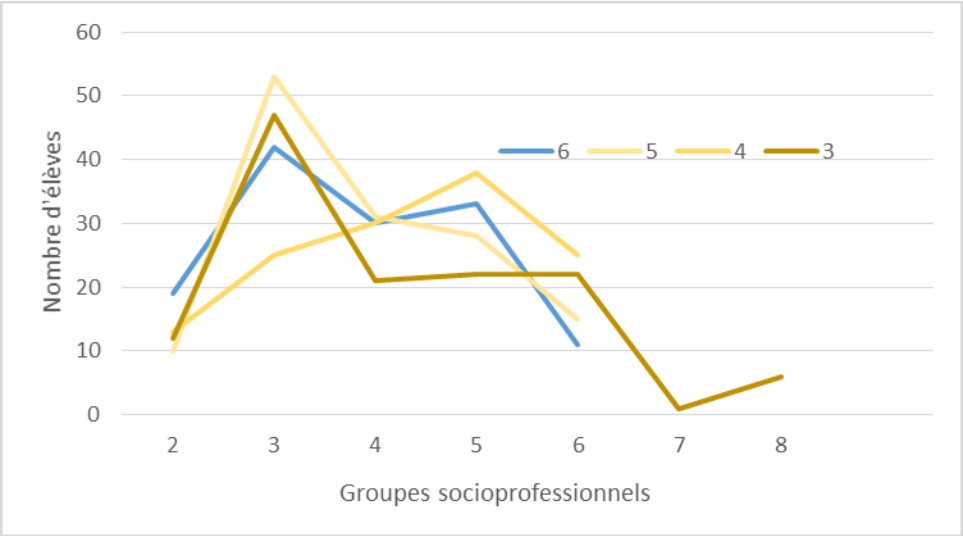

1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles

III. OBJECTIFS RETENUS pour le projet d'établissement 2015-2018

AXE : Réussite et Orientation au collège

La réussite des élèves fait notamment référence à l'articulation entre l'évaluation et le socle commun. Cependant d'autres axes de travail peuvent être développés. Quid de la remédiation interne ou externe à la classe.

AXE : Accompagner les élèves en difficulté

L'établissement s'était engagé en 2014-2015 dans un projet FSE sur l'accompagnement des élèves de 5ème et 4ème en grandes difficultés – le retour d'expérience mérite d'être développé par des mesures d'accompagnements mises en place dans l'établissement : le tutorat, le tutorat-transfert-remédiation, le suivi personnalisé dans chaque discipline notamment.

AXE : Ouverture sociétale et culturelle

Comme chaque année, le dynamisme de l'équipe pédagogique pourra s'exprimer dans les actions, sorties et voyages organisés cette année.

AXE : Créer les conditions du bien vivre (CESC)

Cet axe est au cœur des textes actuels concernant les valeurs républicaines et l'enseignement moral et civique

La réalisation de ces axes sera analysée en fin d'année à partir des indicateurs suivants :

AXE	Item / thème	Indicateurs
AXE : Réussite et Orientation au collège	socle commun / diplôme national du brevet	Réussite par compétence du cycle 4 des élèves de 3ème. Taux de réussite au DNB avec les mentions
	remédiation interne ou externe à la classe	Dispositifs en place, par niveau et par domaine du socle.
	Communication et réussite des élèves	sondage sur des jours tests du taux de remplissage du cahier de texte. Nombre de matière sans notes en cours de trimestre. nombre d'élève ou de parents qui se sont connectés dans le mois / fréquence. analyse qualitative.
	Dispositifs pour aller plus loin dans les apprentissages et l'orientation.	Orientation post 3ème – devenir des élèves après la seconde. Effectifs des élèves par niveau et par dispositif. Mise en place des Parcours avenir, citoyen et d'éducation artistique et culturelle.
AXE : Accompagner les élèves en difficulté	Accompagnement des élèves décrocheurs.	- Nombre d'élèves concernés, type d'accompagnement. - nombre d'intervenants - Mode de sortie du dispositif. Plus-value obtenue
	transfert – tutorat – remédiation et autres dispositifs	Statistiques de Vie scolaire.
AXE : Ouverture sociétale et culturelle	Actions d'ouverture – (titre et présentation succincte)	Nombre d'élèves dans chaque action (par niveau) – type de recrutement
AXE : Créer les conditions du bien vivre (CESC)	Actions	Nombre d'élèves dans chaque action (par niveau) Incident/accident pris en charge par l'infirmerie Enquête de satisfaction et/ou d'assimilation des actions. Retour sur les actions.
AXE : TICE		Formations, expérimentations pédagogique. Evolution des outils mis à disposition des usagers et des partenaires de l'établissement.

IV. Contrat d'objectif

Le contrat d'objectif a été approuvé par le CA du 15 juin 2017 après un dernier avis du conseil pédagogique du 22 mai 2017 (voir Annexe : Contrat d'objectif, page n°8).

Le premier axe concerne l'éducation au développement durable considéré comme l'un des grands enjeux du XXIème siècle.

Les axes stratégiques 2 et 3 confortent les axes du projet d'établissement.

L'axe 2 « Permettre à chacun de s'épanouir au-delà des environnements personnels » propose comme objectifs opérationnels l'ouverture sur les pays européen, l'encouragement à la création et la pratique littéraire, l'ouverture culturelle et l'ouverture vers le sport. Cet axe conforte l'axe « Ouverture culturelle » du projet d'établissement.

L'axe 3 « Vivre la citoyenneté au quotidien » se décline selon deux objectifs : Développer une culture d'établissement, regarder et agir sur le monde. Cet axe conforte l'axe « Créer les conditions du bien vivre (CESC) » du projet d'établissement.

Les actions associées au contrat d'objectif s'inscrivent tout naturellement dans les nouveaux dispositifs de la réforme.

V. Organisation pédagogique

Plusieurs aspects de la réforme concernent l'échelon collège et contribuent immanquablement à l'identité de l'établissement. Le conseil pédagogique, les équipes disciplinaires, l'ensemble des membres de l'établissement ont vocation à créer ou revisiter des actions déjà existantes (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, accompagnement personnalisé), élaborer des dispositifs (parcours), définir les modalités d'évaluation propres à l'établissement (socle commun, oral du brevet).

Liaison école / collège – cycle 3 :

Chacune des quatre écoles ont un référent identifié au collège, interlocuteur privilégié des écoles comme des enseignants du secondaire pour le suivi des élèves entre les écoles primaires et le collège, notamment pour les PPRE passerelle et les PAP. Ils participent aux réunions de liaison par école primaire. Ils seront amenés à se déplacer dans les écoles.

La liaison à caractère pédagogique doit se poursuivre et s'étendre cette année pour déboucher sur des actions concrètes de liaison au niveau des élèves.

Evaluation par compétence - Socle commun :

Dans la continuité de l'année 2017-2018, l'évaluation par compétence est prévue selon les modalités suivante.

- L'évaluation du travail des élèves se fait par compétence suivant 6 rubriques :
  - Quatre rubriques principales :
    - Maitrise insuffisante – maitrise fragile – maitrise satisfaisante – très bonne maitrise
  - Deux rubriques intermédiaires :
    - maitrise moyenne (rubrique à la frontière entre maitrise fragile et maitrise satisfaisante)
    - bonne maitrise (rubrique à la frontière entre maitrise satisfaisante et très bonne maitrise)

- L'élève commence à obtenir le niveau attendu de maitrise à partir de maitrise satisfaisant.
- Les bulletins périodiques s'expriment en pourcentage de maitrise, le livret détaillé est à la disposition des familles
- Le référentiel disciplinaire contribue au socle commun par des items disciplinaires reliés au socle. La contribution de chaque matière dépend du nombre d'item évalués et liés aux composantes du socle par domaine (ou sous domaine) :
    - Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Français : 11 HG : 8

    - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Math : 12-15 HG : 5

Sciences Physiques : 10 SVT : 10 Technologie : 5

    - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

EPS : 10 /7 Arts plastiques : 10 /7

Education musicale : 10 /7 Français : 3

    - La formation de la personne et du citoyen

HG - EMC : 7 EPS : 10

SVT : 5 Autres matières : 3

    - Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Technologie / Sciences physiques / SVT : 11

Math : 6

    - Les représentations du monde et l'activité humaine

HG - EMC : 15 SVT : 4 Technologie : 2

    - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale :

LV : 15

    - Les méthodes et outils pour apprendre :

Jusqu'à 5 items disciplinaires avec ce domaine.

Protocole d'évaluation de l'oral du Diplôme National du Brevet

- deux entretiens individuels séparés des brevets blancs écrits sont organisés pour la préparation de l'oral du DNB.

- Le premier entretien fait émerger le parcours ou l'EPI qui fera l'objet de l'oral, en fonction de l'avancée du dossier par l'élève et de sa réflexion sur l'implication personnelle dans les différents parcours et EPI.

- Le deuxième préparant l'élève à l'oral final (fin avril – début mai)

Accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Les accompagnements personnalisés se sont développés par rapport à l'année précédente, ils concernent désormais un nombre croissant de disciplines.

rentrée 2018 : besoin par niveau			6ème	5ème	4ème	3ème	total
Français		AP	3,00	3,00	3,00	3,00	12,00
	LCA	EPI		2,50			2,50
Mathématiques		AP	3,00	2,50		5,00	10,50
		AP bis				0,17	0,17
LV - Allemand		AP		1,00			1,00
LV - esp		AP			2,50		2,50
LV - anglais		AP			5,00	5,00	10,00
Sciences et technologie			2,00				déjà prévu
Education musicale							0,00
	MAO	EPI			1,65		1,65
						Total :	40,32

Les enseignements pratiques interdisciplinaires, expression du dynamisme pédagogique de l'établissement, sont en évolution constante d'une année sur l'autre en fonction des nouvelles aspirations des équipes et du renouvellement des professeurs.

Les Parcours.

Chacun des élèves doit être acteur dans ses parcours. Il ne doit donc pas se limiter à un exposé d'activités prévues pour la classe sans apport personnel.

Ces parcours doivent servir de support à l'examen du DNB, un contenu approprié à une épreuve finale doit pouvoir émerger.

Le contenu des parcours par niveau sera réactualisé en juin – juillet 2018

VI. Annexes

Annexe : Rappel du contrat d'objectif initial

Axe stratégique n°1 : Prendre en compte les grands enjeux du XXIème siècle			
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
- labellisation EDD (ÉDucation au Développement Durable)	Engagement de la démarche - la démarche E3D est présentée au conseil d'administration pour être inscrite dans le projet d'établissement; - choix du ou des différents partenaires territoriaux - propositions d'actions Approfondissement - formation des personnels au développement durable ; - réalisations attachés au projet ; - actions de communication. Déploiement - actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; - mise en place d'une éthique du développement durable	- Néant - Club recyclage : mise en place et récupération du papier, fabrication de bloc note – EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) Océan	- Présentation effective - Choix proposé au CA - Actions mises en place - Nombre d'actions de formation - Réalisation interne et en partenariat - Description de l'action une charte - expression visible de l'éthique définie (charte ?)

Axe stratégique n°2 : Permettre à chacun de s'épanouir au-delà des environnements personnels			
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
- Ouverture sur les pays européen : - Encourager la création et la pratique littéraire : - Ouvertures culturelles - Ouverture vers le sport	- Poursuivre l'échange avec l'Allemagne - Big Challenge - Concours de Nouvelles - Prix lire à Sénart - Parcours théâtral - Collège au cinéma - Chorale - Parcours théâtre (dont une Classes à projet artistique et culturel (PAC)) - Pratique du sport dans le cadre de l'UNSS	Nombre d'élèves concernés - répartition en fonction des origines socio-économiques - répartition fille / garçon (voir page suivante)	Nombre d'élèves ayant été concernés par les dispositifs proches du nombre d'élèves du collège. Répartition en fonction des origines socio-économiques et de la répartition fille / garçon proportionnelle à la répartition sur

	- Section sportive gymnastique		l'effectif total des élèves.

Axe stratégique n°3 : Vivre la citoyenneté au quotidien			
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
- Développement d'une culture d'établissement - Regarder et agir sur le monde	- élaborer un projet éducatif concerté autour de la citoyenneté au collège. - Faire vivre les journées de solidarité. - développer le CVC (Conseils de la Vie Collégienne) et ces actions - développer le journal du collège - Semaine de la presse - développer les actions extérieures du CVC.	- néant Pour les actions : nombre d'élèves concernés répartition en fonction des origines socio-économiques et de la répartition fille / garçon	Nombre d'élèves ayant été concernés par les dispositifs proches du nombre d'élèves du collège. Répartition en fonction des origines socio-économiques et de la répartition fille / garçon proportionnelle à la répartition sur l'effectif total des élèves.

VII. Lexique :

AP : Accompagnement Personnalisé

CDI : Centre de documentation et d'information

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CFA : centre de formation d'apprenti

CPE : conseiller principal d'éducation

DNB : Diplôme Nationale du Brevet

EMC : enseignement moral et civique

ENT : Environnement numérique de travail

EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires

EPLE : Établissement public local d'enseignement

LV : langue vivante

PCS : professions et catégories socioprofessionnelles

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PRE : Projet de Réussite Éducative

SACOCHE : site internet dédié à la gestion par les élèves des acquisitions par compétences

Seconde GT : seconde général et technologique

Seconde pro : seconde professionnelle

DHG 2018 - 2019 - conseil d'administration - juin 2018

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Lignes	Divisions		nbre	Français	Latin	Math	ANG 1	ALL 1	All2	Ang2	Esp 2	HG	EC	SVT	Phys.	Techno	Art plast.	Ed. mus.	EPS	total
1	**6ème**	**obligatoire**		**4,5**		**4,5**	**4**	**4**				**2**	**1**				**1**	**1**	**4**	
2		divisions prévues CU	5	4,5		4,5						2	1				1	1	4	
3		groupes de langue	4				4													
4		groupe de germaniste	1					3		3										
5		total besoin		22,5	0	22,5	16	3	0	3	0	10	5	9	4	9	5	5	20	134
6	**5ème**	**obligatoire**		**4,5**	**1**	**3,5**	**3**	**3**		**2,5**	**2,5**	**2**	**1**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1**	**1**	**3**	
7		divisions prévues CU	5	4,5		3,5						2	1	1,5	1,5	1,5	1	1	3	
8		groupes de langue	5				3				2,5									
9																				
10		groupe latin	1		1															
11		total besoin		22,5	1	17,5	15	0	0	0	12,5	10	5	7,5	7,5	7,5	5	5	15	131
12	**4ème**	**obligatoire**		**4,5**	**2**	**3,5**	**3**	**3**	**3**	**2,5**	**2,5**	**2**	**1**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1**	**1**	**3**	
13		divisions prévues CU	5	4,5		3,5						2	1	1,5	1,5	1,5	1	1	3	
14		groupes de langue	5				3				2,5									
15																				
16		groupe latin	1		3															
17		total besoin		22,5	3	17,5	15	0	0	0	12,5	10	5	7,5	7,5	7,5	5	5	15	133
18	**3ème**	**obligatoire**		**4**	**2**	**3,5**	**3**	**3**	**3**	**2,5**	**2,5**	**2,5**	**1**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1**	**1**	**3**	
19		divisions prévues CU	5	4		3,5						2,5	1	***1,5***	1,5	1,5	1	1	3	
20		groupes de langue	4				3				2,5									
21		groupe de germaniste	1					3		2,5										
22		groupe latin	1		3															
23		total besoin		20	3	17,5	12	3	0	2,5	10	12,5	5	7,5	7,5	7,5	5	5	15	133
24	TOTAL intermédiaire			87,5	7	75	58	6	0	5,5	35	42,5	20	31,5	26,5	31,5	20	20	65	531
25	regroupement			94,5		75	63,5	6			35	62,5		31,5	26,5	31,5	20	20	65	531
26	coordo + labo + UNSS + info													1	1				11	13
27	IMP			2		0,5						1,5				1		1	3	9
28	TOTAL intermédiaire (sans IMP)			94,5	0	75	63,5	6	0	0	35	62,5	0	32,5	27,5	31,5	20	20	76	544
29	AP																			0
30	section gym																		2	2
31	chorale																	1		1
32	AP-EPI			14,5		10,67	9,5	1			2,5					1,66				39,83
33		savoir nager																	1	1
34																				0
35		LV bilangue 5ème							2,5											2,5
36		LV bilangue 4ème							2,5											2,5
37	6ème : physique -> techno														-4	4				0
38	TOTAL des besoins			109	0	85,67	73	7	5	0	37,5	62,5	0	32,5	23,5	37,16	20	21	79	592,8
39	regroupement			109		85,67	73	12			37,5	62,5		32,5	23,5	37,16	20	21	79	592,8

Règlement intérieur adopté par le conseil d'administration en date du 18 juin 2018

Le collège, lieu d'enseignement et d'éducation à la vie

Personne ne peut laisser croire qu'un enfant non instruit et non éduqué a autant de chance qu'un autre dans la vie. Les élèves vont au collège pour saisir la chance qui leur est offerte d'apprendre ensemble, et de comprendre le monde. Le collège est un lieu d'enseignement et d'éducation à la vie : c'est une communauté scolaire dans laquelle on passe du temps, et dont les différents partenaires sont donc nécessairement unis par des liens sociaux.

Pourquoi un règlement ?

- *"Ma liberté est le droit de faire ce que les lois permettent" Montesquieu (18e siècle.)* Il faut que comme dans toute société, la vie du collège soit régie par un règlement. Celui-ci concerne chaque membre de la communauté éducative, chacun en fonction de son rôle. C'est le règlement qui permet de garantir le respect et la sécurité, l'accès aux savoirs, la liberté, sans lesquels les plus forts, les plus agressifs s'imposeraient.

Le respect des règles demande un effort, mais cet effort est gratifiant Il permet à chacun de mieux trouver sa place au collège, d'être respecté, de mieux apprendre, de mieux échanger.

L'inscription dans l'établissement rend obligatoire l'adhésion au règlement intérieur pour tous

Aucune disposition du règlement ne peut être contraire aux lois et règlements publics. Tous les adultes du collège sont les garants du respect du règlement

L'école de la République : laïque, obligatoire, gratuite

- laïque, elle accueille tous les enfants quelles que soient leurs convictions.
- obligatoire, elle impose la présence et la participation active aux cours, et l'accomplissement des tâches scolaires exigées. Tous les adultes du collège ont un rôle éducatif, et sont là pour aider les élèves à se former et à apprendre.
- gratuite, elle implique un effort financier important de la société, qui aide ainsi chacun à construire ensemble l'avenir.

Laïcité

Conformément aux dispositions de l'article L141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

ORGANISATION GÉNÉRALE

OUVERTURE DU COLLÈGE

Le collège est ouvert aux élèves de 8h15 à 17h30
(jusqu'à 12h45 le mercredi, ouverture possible jusqu'18h30 pour une étude).

Les élèves doivent respecter les horaires inscrits à leur emploi du temps.

DÉPLACEMENTS

L'entrée des élèves se fait par la grille centrale.

A la sonnerie à 8h25, 10h40, 13h05 et 15h20, les professeurs vont chercher leurs élèves dans la cour, rangés à l'emplacement prévu pour la classe.

Les élèves ne sont pas autorisés à stationner dans le hall sauf autorisation explicite de la part de la vie scolaire.

Les élèves demi-pensionnaires peuvent disposer d'un casier après inscription à la vie scolaire. Les casiers sont accessibles avant la première heure et après la dernière heure de cours de chaque demi-journée. L'usage du casier peut être supprimé à l'élève en cas d'utilisation en dehors des heures prévues.

RÉGIME DES ÉLÈVES

Les élèves sont soit externes, soit demi-pensionnaires. Quel que soit le niveau, en cas d'absence de professeurs et avec autorisation préalable des parents, les élèves externes peuvent quitter l'établissement après leur dernier cours effectif de la demi-journée concernée. Pour les demi-pensionnaires, cette autorisation n'est applicable qu'après le dernier cours effectif de l'après-midi (sortie à la première sonnerie après le repas le cas échéant) (circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996). Il n'existe pas de dispense de cantine.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La présence de l'élève à tous les cours figurant à son emploi du temps est obligatoire. Ainsi que toute option et accompagnement éducatif dans lequel l'élève s'est volontairement inscrit.
En cas d'absence le collège préviendra la famille dans les plus brefs délais.
La famille est responsable de l'assiduité et de la ponctualité de l'enfant.
Des punitions seront prises en cas de retards répétés.

Lorsque l'enfant est absent, les parents doivent en informer le collège le jour même par téléphone. L'absence est régularisée uniquement après que l'élève se soit présenté au bureau de la vie scolaire avec un coupon d'absence signé de ses parents qui devra être présenté le jour même de son retour.

Toute absence prolongée ou répétitive, non justifiée médicalement, sera signalée à l'inspection Académique qui prendra alors toutes les mesures prévues par la loi *(loi du 28 mars 1882 modifiée par les lois du 11 août 1936 et du 22 mai 1946 et le décret 66-104 du 18 février 1966):*

- Avertissement à la famille
- Signalement au Procureur de la République *(circulaire n° 96-247 du 25 octobre 1996).*

Attention : en cas de demande exceptionnelle de sortie hors emploi du temps (exemple : rendez-vous chez le médecin) les parents devront se présenter au collège pour signer une décharge. Si le responsable légal ne peut pas se déplacer, ce dernier a la possibilité d'effectuer une demande par écrit (avec le motif) sur le carnet de correspondance de l'élève au moins 2 jours ouvrés à l'avance pour être sûr de pouvoir sortir à l'heure demandée. La demande sera éventuellement authentifiée par le collège avant le départ de l'élève.

ASSURANCES

Si l'assurance scolaire n'est pas juridiquement exigée pour les activités fixées par le programme et comprises dans l'emploi du temps, elle est cependant très vivement conseillée (assurance individuelle-accidents corporels) car des accidents peuvent se produire en dehors de toute faute professionnelle.

En revanche pour des activités ou des sorties facultatives (ex. une sortie hors temps scolaire), une assurance individuelle couvrant la responsabilité civile et les accidents corporels est obligatoire. Le chef d'établissement peut refuser la participation d'un élève dont l'assurance ne présente pas les garanties requises.

LIAISON AVEC LES FAMILLES

Il est très important que les familles et le collège maintiennent des contacts fréquents. Pour cela, le collège fournit de façon régulière des renseignements concernant la vie des élèves :

- carnet de correspondance, le site du collège (lescitesunies.fr) et l'ENT77
- réunions parents/professeurs
- dans chaque classe, un professeur principal assure la cohérence et le suivi pour l'ensemble de l'action éducative.
- bulletins trimestriels
- conseils de classe (des représentants des parents y participent).

D'autre part, des entrevues sont toujours possibles : il suffit de demander un rendez-vous à la personne concernée par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

MÉDICAMENTS

L'introduction et l'usage de médicaments au sein du collège sont soumis à une stricte réglementation, ils sont à déposer au bureau à l'infirmerie :

- prescription médicale,
- autorisation écrite et signée des responsables légaux de l'enfant
- les médicaments.

Il est interdit de garder un médicament sur soi.

Un assouplissement à cette règle est prévue pour les cours d'E.P.S. et les sorties ou voyages scolaires.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS :

Il est totalement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (Bâtiments et espaces non couverts) Cette interdiction s'applique à l'ensemble des usagers du collège.

PERMANENCES

Une salle de permanence surveillée est à la disposition des élèves dans le cas où ils auraient une heure de libre entre deux cours. La salle de permanence est un lieu de travail calme placé sous la surveillance d'un membre du personnel. Il existe deux sortes de permanence :

- les permanences régulières inscrites à l'emploi du temps, situées entre deux cours. Seuls les élèves se rendant en bibliothèque pour un travail nécessitant l'utilisation du fonds documentaire peuvent être dispensés de la présence en permanence, à condition d'y avoir été autorisés par le surveillant.
- les permanences imprévues (absence d'un professeur, conseils, réunions) : si ces permanences sont situées en fin de journée, seuls les élèves autorisés seront libérés. Les externes pourront sortir sur le temps du midi, les demi-pensionnaires sont tenus de rester au collège jusqu'à leur dernier cours de la journée.
  Les absences des professeurs prévues et notées dans la brève hebdomadaire interne sont répercutées sur l'ENT. L'information est également écrite par les élèves dans leur carnet de correspondance sous la dictée des enseignants concernés.

SORTIES ÉDUCATIVES

Des sorties peuvent être organisées par les enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique. Les élèves qui y participent se doivent d'avoir un comportement et une tenue irréprochables envers les personnes présentes et respecter l'environnement et le matériel. Les élèves qui éventuellement n'y participeraient pas devront obligatoirement être présents au collège.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'E.P.S. est une discipline d'enseignement à part entière et obligatoire. Cependant des problèmes de santé peuvent entraîner une inaptitude partielle ou totale. En effet, en application du décret n° 88-977 du 11/10/88 et des circulaires n° 90-107 du 11/05/90 et n° 94-007 du 12/01/94, il convient désormais de substituer la notion d'inaptitude à celle de dispense.

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement de l'E.P.S. le certificat médical doit prévoir une formulation des contre-indications non plus en termes d'activités physiques à l'élève mais en termes d'incapacités fonctionnelles (types de mouvements, types d'efforts, capacités à l'effort...), l'utilisation du certificat d'inaptitude pour l'EPS proposé par le décret de 1988 est à privilégier.

«L'inaptitude totale ou partielle pour une durée supérieure à 3 mois fait l'objet d'un suivi du médecin scolaire en liaison avec le médecin traitant» *(article 2 de l'arrêté du 13 septembre 1989).*

Les élèves pour lesquels un certificat d'inaptitude partielle ou totale aura été délivré doivent assister aux cours d'E.P.S. Un enseignement adapté leur sera proposé (Sauf cas particulier à l'appréciation de l'enseignant).

Dans tous les cas, le professeur d'E.P.S. doit être averti par l'élève et le certificat médical remis au conseiller principal d'éducation.

- *INAPTITUDE PONCTUELLE*

Au cas où, à titre exceptionnel, une inaptitude ponctuelle serait demandée par les parents, l'élève devra impérativement être présent.

ASSOCIATION SPORTIVE - L'U.N.S.S

Au sein du collège, une association sportive fonctionne selon ses propres statuts.

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF (F.S.E.)

Il coordonne les activités culturelles et coopératives du collège. Il fonctionne selon ses propres statuts avec un règlement intérieur particulier.

Tous les élèves peuvent s'investir concrètement dans la vie du collège en participant aux activités du Foyer qui permet de réaliser les projets et les «rêves» de chacun.

DROITS DES COLLÉGIENS

Les élèves disposent :
- du droit d'expression collective, par l'intermédiaire de leurs délégués, au sein du conseil de classe et du conseil d'administration.
- du droit d'expression individuelle au sein du FSE, de l'UNSS.
- du droit de réunion (élèves délégués, une classe...).
- du droit d'affichage (localisation précise du panneau autorisé, durée d'affichage, signature obligatoire de l'auteur et visa administratif).

Ces droits s'exercent dans le respect des lois,

L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité. En outre, l'exercice de ces droits est subordonné à l'autorisation du chef d'établissement.

<u>Sont annexés au règlement intérieur :</u>

- La charte informatique
- Le règlement intérieur de la demi-pension

2. LE COLLÈGE POUR APPRENDRE

Chaque enfant, chaque jeune a l'obligation et le droit d'apprendre.
(C'est un droit inscrit dans la Constitution de la France).

LES OBLIGATIONS EN TANT QU'ELEVES DU COLLÈGE

- **Arriver à l'heure,** car les retards perturbent les cours et pénalisent le retardataire.
- **Adopter une attitude correcte et polie,** une tenue adaptée et sécuritaire, par exemple :
  - **Le port de tout couvre-chef est interdit dans les locaux couverts utilisés par l'établissement**
  - La vue des sous-vêtements est interdite
  - Ne pas boire, manger ou mâcher de chewing-gum en cours
- **Respecter le travail collectif de la classe,** en permettant à chacun d'écouter, de travailler, de réfléchir dans le calme... et en respectant la parole et le travail des autres
  - **Faire le travail demandé** et tenir compte des consignes.
  - **Rattraper le travail** des cours manqués lors des absences.

- **Respecter le matériel, les livres prêtés - ceux-ci doivent être couverts dès réception, l'environnement, les locaux prévus pour l'enseignement et le bien-être de tous...**

- L'utilisation d'appareil électronique portable et/ou connecté (téléphone, lecteur de musique et vidéo, tablette, montre connectée, oreillette) est strictement interdite, quelle qu'en soit la raison, dans l'établissement dans les bâtiments comme à l'extérieur sauf autorisation explicite d'un enseignant.

Cette interdiction couvre également les activités à l'extérieur de l'établissement (EPS, déplacement EPS, Association sportive, sortie, voyage)

Il est demandé à l'entrée du collège que chaque élève éteigne son téléphone ou tout objet connecté et de le placer dans une pochette opaque uniquement dédiée à cet usage. Cette pochette devra demeurer dans le cartable jusqu'à la sortie de l'élève de l'établissement.

En aucun cas le collège ne peut être tenu responsable en cas de vol ou de détérioration d'un de ces objets. Il est donc fortement conseillé de ne pas venir au collège avec ce type d'appareils.

Les adultes, la société mettent leur espérance dans chaque collégien en faisant un effort financier important, car ils savent que ce sont les jeunes qui feront l'avenir, et qu'ils doivent pour cela faire leur maximum et apprendre.

Apprendre permet de s'élever, et de construire son avenir au sein de la société.

Notre savoir est une richesse que personne ne pourra jamais nous voler : il ne faudrait pas s'en priver.

N'oublions pas que la société place sa confiance en chaque jeune pour qu'il apprenne le mieux possible.
Pensons que d'autres n'ont pas ce droit d'apprendre et travaillent dès l'âge de 7 ou 8 ans.

En cas d'infraction, l'objet connecté ou le téléphone sera réquisitionné. Il sera également demandé à l'élève d'éteindre l'appareil. Les responsables seront avertis pour organiser les modalités de restitution de cet objet. **ROLE DES ADULTES AU COLLEGE** Enseigner, guider, écouter, encourager, aider à progresser, évaluer. Faire respecter le matériel et les locaux. Être les garants des règles, en collaboration avec les autres adultes.	

LE MANQUEMENT À CES OBLIGATIONS ENTRAINERAIT DES PUNITIONS SCOLAIRES, DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES, DES MESURES DE REPARATION :

Le rattrapage du travail non effectué.

La mise à l'écart du cours, tant que l'on n'a pas compris les règles qui permettent à chacun et à tous de travailler. Des travaux d'utilité collective. Le remboursement des dégradations ou des livres abîmés.

3. LE RESPECT MUTUEL

"Celui qui diffère de moi, loin de me léser, m'enrichit". Antoine de Saint-Exupéry (20ème siècle)

Charte informatique et internet : en annexe une charte internet sera remise aux familles. Elle devra être signée par les parents et les élèves et remise au collège

Chaque être est unique et différent : les différences sont précieuses, et le collège nous donne l'occasion de nous enrichir par la rencontre de ces différences. Pas un seul être humain n'a le droit d'en mépriser ou d'en humilier un autre. Donc, chacun a le droit au	**LES OBLIGATIONS EN TANT QU'ELEVES DU COLLÈGE** • **Respect des autres** (nom, respecter l'identité et la différence de chacun physique, aptitudes scolaires, tempérament...) Respecter l'identité et la différence de chacun et refuser toute forme de discrimination (nom, apparence physique, aptitudes scolaires, tempérament, appartenance religieuse ou ethnique, genre et orientation sexuelle …). Tout fait de bizutage est interdit dans l'établissement comme aux abords du collège. Les prises de son, d'image ou de vidéo en dehors d'activités pédagogiques explicitement autorisées par l'enseignant sont strictement interdites sous peine de sanction. (Les appareils utilisés seront alors confisqués et remis au responsable légal.) • **Respect de soi-même**

respect. *(C'est d'ailleurs un droit qui découle de la Déclaration des Droits de l'Homme).* Ce sont ces contraintes qui créeront les conditions de notre travail ensemble, en permettant à chacun de trouver sa place au sein de la communauté scolaire.	Pour être respecté des autres, il faut d'abord se respecter soi-même : chacun a prise sur l'image de lui-même qu'il offre aux autres (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, langage). • **Respect vis-à-vis des adultes** On ne s'adresse pas aux adultes avec le même langage que celui de la cour de récréation. On ne s'adresse pas à un adulte du collège comme à quelqu'un de familier. De plus, la politesse conditionne l'écoute et permet souvent un dialogue constructif. • **Apprendre à s'adapter aux différentes situations, et aux différentes sensibilités des personnes** (en adaptant ses attitudes, ses paroles, sa tenue etc.) Je n'exhibe pas d'objet suscitant la convoitise. Je ne dois tolérer ni le vol, ni la violence. Je n'ai pas à m'en rendre complice. **RÔLE DES ADULTES AU COLLÈGE** Les adultes du collège, de par leur rôle et leur expérience, sont les garants de ce respect et de cette considération mutuels, en collaboration avec les autres adultes. Ils veilleront également à prévenir tout harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne et à la sanctionner le cas échéant. Il en va de même pour les propos injurieux ou diffamatoires.

LE MANQUEMENT À CES OBLIGATIONS ENTRAINERAIT DES PUNITIONS SCOLAIRES, DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES, DES MESURES DE RESPONSABILISATION OU DE REPARATION :

Excuses écrites ou orales, rendre compte de son comportement.

4. *APPRENDRE EN TOUTE SÉCURITÉ*

Toutes les formes de violence, parce qu'elles détruisent toute possibilité de vie en collectivité, sont interdites.

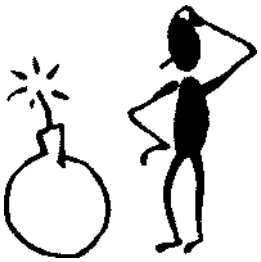

LES OBLIGATIONS EN TANT QU'ÉLÈVES DU COLLÈGE **- Apprendre à vaincre sa violence, sous toutes ses formes** Tout geste dangereux ou brutal et toute forme de violence verbale sont interdits dans l'enceinte du collège (jeux dangereux, se frapper, insulter, menacer, harceler, racketter, voler), certains de ces actes sont passibles de sanctions voire d'exclusion de l'établissement et même de poursuites judiciaires. Pour des faits graves, même à l'extérieur du collège, le statut d'élève peut amener ce dernier à être sanctionné. **- En parler aux adultes** Lorsqu'on est témoin de faits violents, lorsqu'il y a danger ou atteinte à l'intégrité physique ou au travail d'autrui, on doit en parler aux adultes, dans l'intention d'aider celui qui est victime.	Quand nous ne sommes pas d'accord, ce qui est normal et fréquent, nous devons régler nos problèmes par la discussion et jamais par la violence. Apprendre progressivement à vaincre sa violence, c'est faire un petit pas de plus

- **Permettre à chacun de vivre ensemble en toute sérénité...** - respecter le travail ou les erreurs des autres, en classe comme ailleurs - respecter les locaux et le matériel - **...et en toute sécurité, physique et morale** - obligation de se soumettre aux examens de santé - interdiction d'introduire et de consommer des produits toxiques (alcool, drogue, tabac...), ainsi que la cigarette électronique. - interdiction d'apporter des objets, produits ou publications mettant en danger la santé physique (par exemple : Couteau, laser...) ou morale des élèves. - Interdiction de boire des boissons énergisantes - interdiction d'utiliser tout objet pouvant perturber le bon déroulement de la vie au collège. **ROLE DES ADULTES AU COLLEGE** **Aider** les élèves à apprendre à se parler, à vaincre progressivement la violence.	sur le chemin de l'humanité. Chaque enfant, chaque jeune a droit à la sécurité et à la protection. (C'est un droit inscrit à la Convention internationale des Droits de l'enfant). S'imposer par la force, menacer les autres pour se donner le sentiment d'être fort … la liberté ne passe pas par la domination d'autrui, mais par la connaissance et la domination de soi.

LE MANQUEMENT À CES OBLIGATIONS ENTRAÎNERAIT DES MESURES DE REPARATION, DES PUNITIONS SCOLAIRES, DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les actes de violence sont sévèrement punis. Certains de ces actes sont passibles de comparution devant la Justice. Des sanctions sont prévues au Règlement intérieur, en fonction de la gravité. Dans tous les cas, les élèves devront s'expliquer et s'excuser en présence d'adultes, et réparer leur faute.

Les objets qui peuvent nuire à la sécurité des usagers du collège et des biens, seront remis aux forces de l'ordre.

5. APPRENDRE À ÉCHANGER

"Nous ne sommes Hommes et ne tenons les uns les autres que par la parole" - Montaigne* (16ème *siècle)

LES OBLIGATIONS EN TANT QU'ÉLÈVES DU COLLÈGE

Oser parler, oser prendre la parole, mettre de l'ordre dans ce qu'on dit, c'est s'affirmer en tant qu'individu au lieu de s'imposer par la force... ou de se taire. Le collège est un espace de vie collective où chacun apprendra progressivement à mettre de l'ordre dans sa pensée, à exprimer ses idées, à les étayer à l'aide de ses savoirs.	- **Se donner les moyens d'être écouté, entendu et compris** (règles de politesse, ne pas monopoliser la parole), en mettant de l'ordre dans ce qu'on a à dire, et en mettant les formes en fonction de la personne à qui l'on s'adresse - Prendre la parole à bon escient, écouter les points de vue différents et chercher à les comprendre : ne pas vouloir avoir toujours le dessus - **Avoir recours aux instances de parole** Les élèves ont le droit à des instances de parole et d'échange au collège. Ils y apprendront peu à peu, avec l'aide des adultes, à proposer, à échanger de manière constructive. Ces instances de parole sont les suivantes : - Réunions convoquées par les délégués élèves, afin qu'ils consultent leurs camarades et assument ainsi leur mission représentative.

Apprendre à échanger, c'est se donner les conditions qui permettent de vivre ensemble. C'est apprendre aussi peu à peu à prendre des responsabili tés, à prendre sa vie en main.	Conditions obligatoires: elles doivent faire l'objet d'un ordre du jour précis, et ne peuvent se tenir qu'en dehors des heures de cours et après autorisation par les représentants de l'établissement. - Réunions de délégués (mêmes conditions) - **Réunions proposées par les adultes du collège** - "Heure de vie" en classe, après demande du délégué auprès du Professeur principal, assortie d'un ordre du jour précis : Conseil de classe, Conseil d'Administration, après consultation et accord du Professeur principal ou du Chef d'établissement

ROLE DES ADULTES AU COLLEGE

Apprendre aux élèves à exprimer clairement leurs idées, à prendre la parole, à utiliser les codes de notre société pour l'expression écrite et orale.
Organiser et cadrer des instances de parole chaque fois que nécessaire.
Former les délégués élèves.
Etre les garants d'une parole constructive, d'une écoute mutuelle, en collaboration avec les autres adultes.

LE MANQUEMENT À CES OBLIGATIONS ENTRAÎNERAIT DES MESURES DE REPARATION, DES PUNITIONS SCOLAIRES, DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La nécessité de réparer par des excuses les propos blessants tenus envers qui que ce soit.
L'impossibilité de participer à une discussion collective, en classe ou ailleurs, tant que l'on n'a pas appris et compris les règles qui permettent à chacun de s'exprimer en collectivité Les sanctions prévues par le règlement intérieur

6. PUNITIONS ET SANCTIONS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT

Tous les adultes du collège, quelle que soit leur fonction, sont habilités à prendre une mesure à l'encontre d'un élève qui manquerait à ses obligations. Chaque mesure prise à l'encontre d'un élève sera communiquée au professeur principal de l'élève, au CPE et aux parents d'élèves concernés. En fonction de la gravité des faits reprochés, la direction peut être avertie directement.

Les sanctions éducatives dont sont passibles les élèves sont les suivantes, selon la gravité :

PUNITIONS SCOLAIRES

Inscription sur le carnet de correspondance
Devoir supplémentaire
Heure de retenue après en avoir informé les parents
Exclusion ponctuelle de cours

Des punitions et sanctions éducatives sont prévues pour rappeler à chacun

SANCTIONS DISCIPLINAIRES - Avertissement écrit - Exclusion temporaire de huit jours au plus - Exclusion définitive Une mesure de responsabilisation peut-être proposée à la famille comme alternative pour tout ou partie à la sanction : en dehors des heures d'enseignement, l'élève participe à des activités de solidarité ou de formation dans des structures externes à l'établissement. Le chef d'établissement et le conseil de discipline sont compétents pour prononcer les sanctions. Le conseil de discipline est compétent pour prononcer l'exclusion définitive et toutes les sanctions prévues au règlement intérieur. En cas d'exclusion, l'équipe pédagogique fournit le travail à effectuer afin d'assurer la continuité des apprentissages. Si la punition ou sanction était refusée ou non effectuée, elle se verrait aggravée par le chef d'établissement et serait assortie d'une sanction disciplinaire. Après un avertissement écrit, l'élève peut être sanctionné par une exclusion de l'établissement s'il n'effectue pas ses punitions ou sanctions. ***Composition du Conseil de discipline de l'établissement :*** *Membres de droit :* - Le chef d'établissement, président du Conseil de discipline - Le conseiller principal d'éducation - Le gestionnaire de l'établissement Membres élus : - Quatre personnels d'enseignement - Un personnel Technique ou Administratif - Trois parents d'élèves - Deux élèves	qu'il existe un cadre, avec des droits mais aussi des obligations et des interdits. Elles servent à aider chaque élève à devenir plus responsable, vis-à-vis de son propre travail et vis-à-vis de la collectivité. Les mesures de réparations consistent en la réparation des torts causés à autrui ou à la collectivité (ou à soi-même en cas de manque de travail), et amèneront l'élève à une réflexion sur son comportement et sur les conséquences qui en découlent, pour lui comme pour les autres.

7. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

Un des membres de l'équipe éducative est amené à prononcer une mesure d'accompagnement en dialogue avec l'élève et la famille.

La commission éducative permet la recherche et l'élaboration d'une solution éducative personnalisée. Elle sera réunie en cas de manquement grave ou répété au règlement intérieur.

Mesure de prévention et d'accompagnement

1) Dialogue avec l'élève et sa famille

2) Mise en place d'une fiche de suivi

2) Confiscation d'objets dont la détention ou l'utilisation sont interdites au règlement intérieur, objets dangereux notamment.

3) Engagement écrit de comportement et de travail signé par sa famille

4) Convocation devant une commission éducative composée d'adultes du collège.

5) Carte rouge : l'élève est présent dans l'établissement aux heures d'ouverture du collège.

6) Permis à point mis en place lors d'une commission éducative ou à l'issue d'un conseil de classe.

Composition de la commission éducative :

Membres :
- Le chef d'établissement ou (et) son adjoint
- Le conseiller principal d'éducation
- Le professeur principal et l'équipe pédagogique
- Deux parents d'élèves issus des fédérations
- Elèves délégués de classe
- Personnes invitées par le chef d'établissement.

CHARTE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE, INTERNET, DES RESEAUX PEDAGOGIQUES ET DES SERVICES MULTIMEDIA.

Annexée au Règlement Intérieur du Collège les Cités Unies.

PREAMBULE :

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques à usage pédagogique du Collège Les Cités Unies de COMBS-LA-VILLE.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- *loi 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés »*
- *loi 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs*
- *loi 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels*
- *loi 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique*
- *loi 92-597 du 1er juillet 1992, code la propriété intellectuelle.*

Les règles, droits et obligations ci-dessous énoncés s'appliquent à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisés à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du Collège des Cités Unies. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des salles d'enseignement, informatique, multimédia ou du CDI, ainsi que le laboratoire de langue portatif

Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le Ministère de l'Education Nationale et consultable sur le site htpp://www.educnet.education.fr et elle annexée au règlement intérieur du collège.

Cette charte est signée entre le Collège Les Cités Unies de COMBS-LA-VILLE représentée par son Principal et l'utilisateur (et ses représentants légaux si l'utilisateur est mineur) d'autre part.

REGLES DE GESTION DU RESEAU ET DE SES MOYENS INFORMATIQUES

Mission des administrateurs:

Chaque ordinateur, chaque réseau et chaque site internet est géré par un ou plusieurs administrateurs. Ils sont désignés par le chef d'établissement qui leur donne une lettre de mission. Ils gèrent le compte des utilisateurs. De manière générale, les administrateurs ont le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques. Ils n'ouvrent de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document, et peuvent le fermer sans préavis si l'utilisateur ne respecte pas les règles énoncées ici.	Les administrateurs sont là pour gérer le réseau, faciliter son utilisation et protéger les utilisateurs

Conditions d'accès aux moyens informatiques:

L'utilisation des moyens informatiques du collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, d'éducation ou de documentation. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, d'Internet et des réseaux numériques. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Principal, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réalisations autres que les missions confiées aux utilisateurs.	L'informatique au sens large du terme est utilisée pour aider à la pédagogie. Chaque utilisateur est responsable de son compte, des données qui s'y

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique individuel ou collectif (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique. Ce compte ouvre aussi droit à un espace de stockage limité. A chaque fin d'année scolaire, les comptes sont susceptibles d'être réinitialisés pour le bon fonctionnement du réseau. Il appartient donc à chacun de sauvegarder ses données sur un support personnel. Les comptes et mots de passe revêtent un caractère obligatoire. Ils sont nominatifs, personnels et incessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. L'utilisateur préviendra l'administrateur en cas de dysfonctionnement de ses comptes ou de suspicion de violation de ceux-ci. L'utilisateur "élève" ne pourra avoir un accès libre aux ressources informatiques. Le collège se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du bon respect de la Charte et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction. Le collège dispose d'un filtre pour bloquer des sites dont le contenu peut ne pas être adapté aux collégiens. Cependant, l'administrateur se réserve le droit de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs et de vérifier que l'utilisation de ces services reste conforme aux objectifs définis précédemment.	trouvent et de toute utilisation qui pourrait en être faite.

RESPECT DE LA LEGISLATION :

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image…). Il doit lui-même respecté l'ordre public.

Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels, de publications sur le Web ou lors de l'utilisation de tout autre support accessible via le réseau du collège à : · ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants · de diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image d'autrui · ne pas publier des photos ou vidéos sans l'autorisation des personnes représentées. Les élèves doivent respecter l'ordre public ; ils s'engagent à ne pas :	Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée. L'utilisation de l'outil informatique ne doit pas faire oublier que chacun

· diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie et de la xénophobie · consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.	est responsable de ses actes ou de ses dires.

RESPECT DES REGLES DE DEONTOLOGIE INFORMATIQUE

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

Les utilisateurs s'engagent à : · prendre soin du matériel · respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants · ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers). Les utilisateurs s'engagent à : · respecter les règles de sécurité · ne pas introduite, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas · ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation · informer son professeur ou responsable informatique pour toute anomalie constatée.	La mise à disposition de matériel est l'affaire de chacun: les dégradations ne font que pénaliser les autres utilisateurs ou soi-même. Chaque utilisateur possède un espace de stockage qui lui est propre qui ne peut être visualisé ou utilisé sans son accord.

SANCTIONS :

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement. D'autre part, toute utilisation sans autorisation ou atteinte à l'image ainsi que toute information ne respectant pas la législation tombent sous le coup d'une sanction civile pénale.

Annexe : REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le Règlement départemental de la restauration scolaire définit les conditions générales et les modalités de fonctionnement du service de restauration des collèges publics de Seine-et-Marne. Chaque élève souhaitant déjeuner à la demi-pension ainsi que son représentant légal, doivent prendre connaissance de ce règlement et

s'engager à le respecter. Ce document est consultable en version numérique sur le site du Département (www.seine-et-marne.fr) ou en format papier auprès de l'administration du collège.

Le Règlement départemental est précisé et complété par des dispositions particulières approuvées par le Conseil d'administration du collège. Ces dispositions sont consultables ci-dessous.

Le service de demi-pension concourt à l'éducation alimentaire des élèves. Il propose des repas équilibrés et variés, tenant compte à la fois des besoins alimentaires nécessaires à l'adolescent et des souhaits exprimés par les représentants des élèves. Il dispose d'un budget propre annuel qui ne peut être dépassé.

Le service de restauration s'intègre dans le projet d'établissement et participe à l'animation du collège.

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

1) Régime de demi-pensionnaire

La qualité de demi-pensionnaire ou d'externe est adoptée au moment de l'inscription qui a généralement lieu au mois de juin de l'année scolaire précédente.
Une modification à ce choix ne peut être consentie que de façon exceptionnelle et sur demande écrite, fondée sur des motifs sérieux.
Les élèves externes participant à des activités régulières organisées par l'établissement (club…) peuvent déjeuner à la demi-pension en payant leur repas à l'intendance. Toutefois, si plus de 2 repas sont régulièrement pris par semaine, la qualité de demi-pensionnaire devient obligatoire.
Toute contrainte alimentaire médicale peut éventuellement faire l'objet d'un PAI – Projet d'accueil individualisé (circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003). La demande sera suivie par l'infirmière au vu du dossier médical remis par la famille.

2) Horaires de fonctionnement

Le service de demi-pension fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11 h 45 et 13 h 45 en 2 vagues successives selon un ordre de passage établie et affiché au sein de l'établissement.
Les repas qui ne sont pas pris au collège, du fait des familles, ne sont pas remboursés. Les élèves demi-pensionnaires n'ayant pas cours l'après-midi sortent à la fin du service

3) Ordre de passage

Les élèves se conforment à l'ordre de passage par niveau affiché dans plusieurs endroits dans l'établissement, en fonction d'un roulement quotidien.
Les élèves qui participent à une activité sportive ou péri-éducative bénéficient d'un passage prioritaire.
En cas d'oubli de carte, les élèves prennent leur repas en fin de service. En cas d'oublis réitérés, des mesures de réparation seront demandées.

4) Comportement dans le réfectoire

Une attitude correcte est exigée de chaque élève. Tout manquement à la discipline sera signalé aux familles par l'envoi d'une mise en garde.
Les cartables, sacs de sport, sacs à main, cabas,… pochettes ne sont pas autorisés dans le réfectoire. Une tenue vestimentaire correcte est exigée : les tenues de sport, casquettes, écharpes sont interdites.

Les élèves doivent rester assis et manger proprement. Il est interdit de crier, courir, se battre et circuler sans raison dans le réfectoire, tout comme il est interdit de projeter de la nourriture et de l'eau. Un élève qui fait tomber son plateau devra ramasser l'ensemble du contenu et nettoyer.
Les élèves doivent quitter le réfectoire quand ils ont finis leur repas afin de laisser la place aux autres élèves qui n'ont pas encore déjeuné. Ce faisant, ils déposent au passage leur plateau devant le service de plonge, après avoir rassemblé dans leur assiette tout ce qui est à jeter et rassemblé leurs couverts.
En dehors des PAI, il est interdit d'amener sa propre nourriture dans l'espace de restauration. Pendant le déjeuner, les élèves doivent respecter entre eux et envers le personnel les règles élémentaires de propreté et de savoir vivre.
Un élève qui salit une table ou le sol par jeu ou par agitation devra les nettoyer avant de quitter le réfectoire, une sanction pourra être également prononcée.

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique au restaurant scolaire

3) Inscription
L'inscription au service d'hébergement (demi-pension) est facultative. Elle est réalisée par les représentants légaux de l'élève. L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et le paiement des frais de la restauration.
Les frais de demi-pension sont répartis sur trois trimestres égaux :

- Septembre à décembre (Trimestre 1)
- Janvier à mars (Trimestre 2)
- Avril à juin (Trimestre 3)

Le tarif applicable est actualisé chaque année par le conseil d'administration du collège.
La tarification annuelle aux forfaits est calculée sur une base de jours réels de fonctionnement.

4) Modalités de paiement
Le 1er trimestre scolaire fait l'objet d'un prépaiement lors de l'inscription.
Les 2ème et 3ème trimestres sont payables dès réception de l'avis aux familles établi par le service d'intendance du collège.
Le paiement peut être fractionné en 1, 2 ou 3 versements maximum par trimestre, sous réserve de l'accord de l'agent comptable.
Le dernier paiement doit dans tous les cas avoir lieu avant le début du dernier mois du trimestre en cours.

Les règlements doivent être effectués de préférence par chèque bancaire ou postal. Tous les chèques doivent être : datés, signés et libellés à l'ordre de : agent comptable du collège des cités unies à Combs la Ville. Il est impératif de joindre au mode de règlement le papillon détachable de l'avis aux familles.

Le montant du chèque doit être obligatoirement identique à celui porté sur l'avis aux familles dans la colonne "somme due par les familles". Un reçu est délivré pour tout règlement en espèces.

A défaut de paiement dans le trimestre en cours, après épuisement de toutes les procédures amiables, le collège est habilité à recouvrer les sommes dues par voie d'huissier. Les frais induits par cette procédure sont à la charge du débiteur en application de la réglementation.

5) Réduction du forfait trimestriel
Les remises d'ordre sont établies dans les cas suivants :

- Pour tout élève absent plus de deux semaines consécutives en dehors des congés scolaires.
- Dans les cas particuliers suivants et sur demande écrite de la famille : changement d'établissement, changement de régime, absence pour cas de force majeur supérieure à deux semaines de suite.
- A l'occasion des stages, sorties et voyages scolaires organisés par l'établissement.
- Du fait de l'impossibilité de faire fonctionner le service de demi-pension (problèmes matériels, humains, sécurité, hygiène, grèves)

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'exclusion.

Remises d'ordre pour les familles bénéficiaires d'aides : pour les élèves bénéficiaires d'une aide à la restauration, le remboursement s'effectue au prorata théorique de la participation de la famille au coût du repas pour l'année scolaire en cours. Au moment de l'absence, les conditions d'aides à la restauration sont extrapolées sur l'année scolaire, la participation de la famille est calculée à partir des trois montants trimestriels de l'année scolaire en cours. Le calcul du nombre de repas à prendre en compte pour l'année scolaire s'appuie sur les repas dont le nombre a servi au calcul des budgets des deux années civiles concernées. La remise d'ordre ne peut être inférieure à un euro.

6) Exclusion du service de demi-pension

L'exclusion du service de demi-pension peut être prononcée dans deux cas :

a) raison disciplinaire

b) défaut de paiement

L'exclusion est prononcée par le chef d'établissement.

Date et signatures dans le cadre ci-dessous, portant sur :

- **Le règlement intérieur du collège**
- **La charte d'utilisation de l'outil informatique, internet, des réseaux pédagogiques et des services multimédia.**
- **Les règles de la restauration scolaire**

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature précédée de la mention « je m'engage à respecter les règlements ci-dessus »

L'élève	Le(s) Responsable(s) de l'utilisateur

Collège des Cités Unies
88 rue du Bois l'évèque
77380 COMBS LA VILLE
☎ : **01 60 60 42 45**

Combs la Ville, 18 juin 2018

CA du 18 juin 2018
Proposition DBM

DBM (21) pour information, sur ressources spécifiques

ORIGINE	RECETTES	DEPENSES	MONTANT
ETAT	584,00 €	AP /ROCLG/ Accompagner les élèves dans leurs apprentissage	584,00 €
FAMILLES	1500 €	DEPENSES (sortie Guédelon)	1500 €
FCSH	2626,92 €	Régul. Imput. Lave-vaisselle	2626,92 €

Total DBM 21 : 4710,92 €

DBM (32) pour vote Utilisation du fonds de roulement (FDR)

ORIGINE	DEPENSES	MONTANT
FDR / SERVICE SRH		
Matériel de cuisine	REST / 0MATREST	2 200,00 €
Maintenance	REST / 0MAINT	2 300,00 €
Paiement huissier	REST / 0DIVERS	300,00 €
Réparations	REST / 0REPAR	1 800,00 €
FDR / SERVICE OPC		
Réparation	OPC / MATREST	1 904,32 €

Total DBM FDR SRH : 8504,32 €

Une partie du montant de la DBM 32, soit 4771,08 € nous sera reversée prochainement par le département dans le cadre du FCSH (demande du mois de mars 2018).

BILAN FINANCIER F.S.E. 2017 – 2018

Solde au 01 septembre 2017 du compte courant :			**2 133,13 €**	
Partie recette	**Dépenses**	**Recettes**	**Ecarts**	**total des recettes**
Photos	3 672,80 €	5 734,00 €	**2 061,20 €**	
interets compte épargne		97,17 €	**97,17 €**	**2 927,62 €**
Fourniture scolaire ABCJ	9 960,08 €	10 479,33 €	**519,25 €**	
subvention voyage FCPE		250,00 €	**250,00 €**	
Partie dépense				
				total des dépenses
assurance foyer maif	116,84 €		**-116,84 €**	
sacem chorale	50,42 €		**-50,42 €**	
prix mangawwa	113,69 €		**-113,69 €**	
subvention voyage provence	1 605,90 €	1 354,90 €	**-251,00 €**	
subvention voyage auvergne 2018	5 471,80 €	4 364,11	**-1 107,69 €**	
subvention voyage nantes	408,00 €		**-408,00 €**	
subvention voyage Allemagne	172,50 €		**-172,50 €**	
Subvention sortie salon du livre	156,00 €		**-156,00 €**	**-2 790,14 €**
subvention sortie guédelon	414,00 €		**-414,00 €**	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
		Bilan annuel		**137,48 €**
		Solde au 31 aout 2018	**2 270,61 €**	

pour information du solde Livret A= 12957,26 au 31/05/2017

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Collège Les Cités Unies
88, rue du Bois l'Evêque
77380 COMBS LA VILLE

Collège les Cités Unies
88 Rue du Bois L'évêque
77380 Combs- La-Ville
01.60.60.42.45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2018

OBJET : Attribution des logements de fonction 2017/2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation – Articles L 421-1 à L 421-10, R 421-2 à R 421-6, R 421-20, R 421-21, R 421-41, R 421-44, sur la proposition du chef d'établissement,

Délibère :

Article 1er attribution des logements selon la liste suivante :

Au 86 rue du bois l'évêque :

- Le logement dédié au Principal (Point reporté au prochain CA)
- Le logement dédié au Principal-Adjoint (Point reporté au prochain CA)
- Le logement dédié à l'Adjoint-Gestionnaire est attribué à M. Cyril BOKOMBA en NAS.

- Mise en COP du logement dédié à ATTEE en faveur de Monsieur WEYNACHT Hervé Agent du Département de Seine-et- marne

  Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer avec l'intéressé et le Département de seine et marne la convention d'occupation précaire

  Au 88 rue du bois l'évêque :
- Le logement dédié à l'agent d'accueil est attribué à Mme Valérie MARANDIN en NAS.

Fait à Combs-la-Ville, le 18/06/2018

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean BONDU